PEETERS

LE CÉRÉMONIAL FATIMITE ET LE CÉRÉMONIAL BYZANTIN: ESSAI DE COMPARAISON

Author(s): M. Canard

Source: *Byzantion*, 1951, Vol. 21, No. 2 (1951), pp. 355-420

Published by: Peeters Publishers

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/44169992

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms

*Peeters Publishers* is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Byzantion*

# LE CÉRÉMONIAL FATIMITE ET LE CÉRÉMONIAL BYZANTIN

## ESSAI DE COMPARAISON (1)

Après l'installation des Fatimides en Égypte à la fin du x^e siècle, s'est développée dans leur nouvelle capitale, Le Caire, et dans les palais qu'ils y ont construits, une vie de cour intense, avec des institutions palatines très complexes et un cérémonial grandiose et minutieux dont on ne trouve guère l'équivalent, à cette époque, qu'à Byzance.

Si nous ne connaissons à peu près rien du cérémonial de la cour de Bagdad dont cependant nous avons une idée par des récits de réceptions d'ambassadeurs (2), avec quelques brèves indications relatives à des cortèges califiens ou viziraux, nous avons la chance pour les Fatimides de posséder des descriptions de cérémonies et de processions officielles, telles qu'elles se déroulaient vers le milieu du XII^e siècle, à la suite sans doute d'une lente formation et évolution du cérémonial depuis l'époque où les Fatimides étaient encore en Afrique du Nord. Ces descriptions, que nous trouvons principalement dans deux auteurs du XV^e siècle, Maqrīzī et Qalqašandī, méritent une entière confiance, parce qu'elles reposent sur des sources excellentes datant de l'époque fatimite elle-même ou du début de l'époque suivante, celle des Ayyoubides.

(1) La présente étude a fait l'objet de deux communications partielles, l'une au Congrès d'Études Byzantines (Palerme, avril 1951), l'autre au Congrès des Orientalistes (Istanbul, septembre 1951). Pour de plus amples détails sur le fonctionnement des institutions et la description des cérémonies fatimites, du point de vue égyptien intérieur, nous renvoyons à un travail analytique et descriptif de M. A. MAGUED (Thèse de Sorbonne, juin 1951), non encore imprimé.

(2) Voir des exemples dans VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. fr., tome I et tome II, 2^e partie.

La question des origines de ce cérémonial est obscure. Il est certain que les Fatimides, rivaux des Abbasides, ont imité, développé et surpassé le cérémonial abbaside qui lui-même dérivait du cérémonial sassanide. Il n'est pas impossible que, frappés par les récits qui ont pu leur être faits du cérémonial de Byzance, les Fatimides aient voulu imiter certains traits des cérémonies byzantines pour rivaliser de faste et de gloire avec l'empereur « romain », comme l'avaient sans doute déjà fait les Abbasides. Mais il ne faut pas oublier que l'Égypte fatimite est héritière, à travers une multiplicité de régimes successifs, de l'Égypte pharaonique, et, tout au moins pour les cérémonies spécifiquement égyptiennes, il y a certainement à chercher une origine locale à un grand nombre de particularités.

En ce qui concerne les rapports possibles entre le cérémonial byzantin et le cérémonial fatimite, on ne manque pas d'être frappé, quand on examine, même superficiellement, le Livre des Cérémonies de Constantin Porphyrogénète, et les descriptions de Maqrīzī et Qalqašandī, de certaines similitudes entre les institutions palatines, l'appareil de cour, les insignes, les cortèges triomphaux, processions, réceptions et festivités diverses de l'un et l'autre empire, à une époque relativement voisine, car le cérémonial byzantin des IX^e^-X^e^ siècles, lui-même continuation d'un état antérieur, a dû se perpétuer sans grand changement jusqu'à l'époque des Croisades, et le cérémonial fatimite, dont nous constatons le plein épanouissement au XII^e^ siècle, existait déjà antérieurement. Je voudrais dans cet article préliminaire (1) à une étude

(1) Du côté fatimite, nous ne ferons entrer en ligne de compte aujourd'hui que les descriptions de Maqrīzī et Qalqašandī (accessoirement d'Abū'l-Maḥāsin ibn Tagribirdī qui n'offre avec les premières que des différences peu sensibles), en laissant de côté les renseignements qu'on peut trouver dans les historiens ou les poètes. Il y a dans l'autobiographie du chambellan du premier calife fatimite al-Mahdī (*Sīrat Ja'far al-Ḥājib* dont le texte a été publié au Caire dans le *Bulletin of the Faculty of Arts and Letters*, Egyptian University, vol IV, 1936, Le Caire, 1939 et une traduction dans IVANOW, *The Rise of the Fatimids*, Bombay, 1942) une description de revue militaire aux portes de Sijilmāsa, c'est-à-dire avant même qu'al-Mahdī fût monté sur le trône, qui dénote un cérémonial parfaitement élaboré. Il est à croire que ce récit est une projection dans le

plus complète sur les Fatimides, esquisser une comparaison entre les deux cours, qui ne portera que sur un certain nombre de points, les plus frappants, et sans chercher à en tirer une conclusion ferme quant aux rapports entre les deux formes de cérémonial. Il est toujours délicat de conclure de certaines similitudes à un emprunt ou à une imitation, d'autant plus que les traits communs constatés peuvent avoir des deux côtés une même origine orientale lointaine : on sait que des éléments orientaux ont pénétré de bonne heure dans les cérémonies romaines (1). Mais il n'est pas absurde de penser que les Fatimides, qui ont eu des relations diplomatiques actives avec l'empire byzantin, et cela dès leur période africaine, ont emprunté quelque chose au cérémonial byzantin. Les Abbasides l'ont probablement fait aussi. De tels emprunts ne sont pas plus étranges que ceux que Byzance a faits à la civilisation musulmane, soit à l'époque arabe, soit à l'époque turque.

Quoi qu'il en soit, nous disposons de documents suffisants pour esquisser une comparaison entre le cérémonial fatimite et le cérémonial byzantin (2), alors que le manque de documents du côté arabe ne permet guère de faire la même comparaison entre la cour de Bagdad et celle de Constantinople.

passé d'un état postérieur, contemporain d'al-Mu'izz probablement, due soit au vieux chambellan lui-même, soit au rédacteur de son autobiographie. Du côté byzantin, nous ne tiendrons compte que du *Livre des Cérémonies*, en laissant de côté le Ps.-Codinus, qui d'ailleurs décrit un état très postérieur du cérémonial byzantin, et les historiens.

(1) Voir les articles de ALFÖLDI, *Die Ausgestaltung des monarchischen Zeremoniells am römischen Kaiserhof*, et *Insignien und Tracht der römischen Kaiser*, dans *Mitteilungen des deutschen archäolog. Instituts*, Röm. Abteilung, 49 et 50, 1934. Cf. aussi sur le cérémonial byzantin, O. TREITINGER, *Die oströmische Kaiser- und Reichsidee nach ihrer Gestaltung im höfischen Zeremoniell*, Jena, 1938, que je n'ai pu consulter (cf. BZ, 1941, p. 211 sq).

(2) INOSTRANTSEV, dans son étude sur la *Sortie solennelle des califes fatimides*, 113 p., 4° (en russe), St-Pétersbourg, 1905, qui est le seul travail vraiment scientifique que nous ayons sur un certain nombre d'aspects et d'organismes du cérémonial fatimite, a souligné l'intérêt qu'il y aurait à comparer ce cérémonial avec celui de Byzance et émis l'idée d'une influence possible de Byzance.

## Le Palais

Tout d'abord on peut comparer le palais du Caire et le palais de Constantinople, bien que la comparaison ne puisse être que superficielle, car si nous connaissons, de façon plus ou moins précise, la topographie du Grand Palais byzantin, nous connaissons très mal la topographie intérieure du palais fatimite. Grâce aux indications détaillées de Maqrīzī, on a pu en reconstituer les contours et le plan extérieur, fixer la place des portes extérieures (1), mais beaucoup de détails du plan intérieur nous échappent et nous ne pouvons guère situer les galeries, corridors, salles, appartements, portes intérieures, magasins, etc. ; la disposition et l'emplacement des salles de réception ne peuvent être l'objet que d'hypothèses (2).

Le palais fatimite était un ensemble de deux constructions, le Grand Palais à l'Est et le Petit Palais à l'Ouest, séparés par une grande artère nord-sud, reliant les portes nord de l'enceinte de la ville à la porte sud. Cette artère s'élargissait entre les deux palais en une vaste esplanade appelée *Bain al-Qaṣrain* (Entre les Deux Palais) (3). Cette disposition n'a évidemment rien de commun avec celle des palais de Constantinople, mais le nom même de Grand Palais (*al-Qaṣr al-kabīr*) où était la résidence du calife, où se concentrait la vie de cour, où avaient lieu les réceptions et d'où partaient les processions solennelles, fait penser à l'expression ordinaire désignant la résidence impériale, *τὸ μέγα*

(1) Voir RAVAISSE, *Essai sur l'histoire et la topographie du Caire d'après Makrizi*, dans *Mémoires de la Mission*, I et III, 1881-1884, Le Caire, 1887.

(2) Il y aurait certainement des comparaisons à faire entre diverses parties des deux palais. Les « Longs Portiques » (*ad-dahālīz aṭ-ṭiwāl*) rappellent le Long Portique (*Μάκρων*) des Candidats : *Cérém.*, I, ch. 46, p. 234.

(3) Il semble, d'après des fouilles exécutées actuellement en Tunisie, que le premier palais fatimite en Afrique du Nord avait déjà cette disposition (Communication de M. G. MARÇAIS). Le nom se trouve déjà à Bagdad pour une place située entre deux palais abbasides non califiens : cf. ṢŪLĪ, *Akhbār ar-Rāḍī...*, trad., I, p. 156 ; YĀQŪT, I, 799, III, 489,

*παλάτιον* (1). Il n'est pas impossible que le Grand Palais fatimite ait été appelé ainsi à l'imitation de Byzance. Ce Grand Palais se composait de dix pavillons appelés aussi « palais » (*Qaṣr*). Il avait neuf portes (2). Le pavillon le plus important portait le nom de Palais d'Or, et sa porte, qui était la porte d'honneur de l'ensemble, donnant sur Bain al-Qaṣrain, était la Porte d'Or, par laquelle entraient les personnages officiels les jours de réception (3).

## Les salles de réception

Il y avait deux grandes salles qui servaient pour les réceptions et pour les banquets. L'une était un hall à coupole, le Grand Iwān (*al-Īwān al-kabīr*) (4), construit par le second calife fatimite d'Égypte, al-ʿAzīz, et qui était situé, semble-t-il, au milieu du palais entre la façade ouest et la Porte de la Fête (*Bāb al-ʿīd*) qui était à l'Est. L'autre était la Salle d'Or (*Qāʿat aḏ-ḏahab*) que l'on appelait aussi Palais d'Or et qui devait être dans le pavillon du même nom (5).

Bien que le déterminatif « d'or » dans ces appellations, puisse avoir été choisi tout naturellement avec sa valeur symbolique (6), il n'est pas interdit de penser à une imitation d'expressions byzantines. Si la Porte d'Or du palais fatimite ne peut rappeler que difficilement la Porte d'Or de

(1) *Cérémonies*, I, 538 : ... *ἐξέρχεσθαι ἀπὸ τοῦ σκευοφυλακίου τοῦ μεγάλου παλατίου* (déjà noté par INOSTRANTSEV, p. 80).

(2) MAQRĪZĪ, *Ḫiṭāṭ*, éd. de Būlāq, I, 432 sq. Mais NĀṢĪR-I-ḪUSRAU, trad. Schefer, p. 128-192, en compte dix.

(3) MAQRĪZĪ, I, 432, 8.

(4) ID., I, 388, 24.

(5) ID., 385, 13 sq. Au-dessus de cette Porte d'Or était un belvédère (*manẓara*) où se tenait le calife le jour des fêtes anniversaires de la naissance du Prophète, d'ʿAlī, de Fāṭima, de Ḥasan et Ḥusain, et du calife régnant, et sous lequel se rangeait le cortège venu saluer le calife à cette occasion (MAQRĪZĪ, I, 432, 16).

(6) Cependant pour la Porte d'Or, d'après deux historiens cités par MAQRĪZĪ, I, 432, 9 et 13, le nom viendrait des meules d'or (*arḥiya*) que Muʿizz apporta d'Afrique du Nord et qui furent mises devant la porte ou dont furent faits les montants de cette porte. Cette diversité d'explication prouve qu'on ne savait plus le sens du nom et qu'il pourrait bien avoir simplement un sens symbolique.

l'*enceinte* de Constantinople, on ne peut s'empêcher de comparer la Salle d'Or au Chrysotriclinos qui, lui aussi, servait pour un banquet (celui de la Fête de Pâques) et où se déroulaient les audiences les plus solennelles. La confusion même des expressions Salle d'Or et Palais d'Or, notée par Maqrīzī, rappelle peut-être aussi l'usage romain et byzantin, signalé par Reiske (1), de désigner par *triclinos* aussi bien la salle même que le palais.

## Le trône

Dans la Qāʿat aḍ-ḍahab, le trône (*sarīr al-mulk*) était placé, recouvert d'une étoffe précieuse, sur une estrade (*marʿaba*) (2) correspondant sans doute au *πούλπιτον* byzantin (3). La partie de la salle où était dressé le trône était séparée du reste par une porte tendue d'un rideau qui, comme on le verra plus loin dans la description d'une réception, n'était levé que lorsque le calife était installé sur le trône. Ce trône était d'or, et une des sources de Maqrīzī nous apprend que le poids d'or dont il était fait s'élevait à 110.000 *miṯqāl* (4), c'est-à-dire environ 40 kg. Nous savons d'autre part que Jauhar, Sicilien d'origine, et commandant de l'armée qui conquit l'Égypte avait fait installer dans le palais qu'il construisit au Caire pour le calife al-Muʿizz, un trône d'or (5). Ce trône d'or appelle évidemment la comparaison avec le *χρυσοῦν σελλίον* ou *σέντζον* byzantin (6). Les réceptions or-

(1) *Comm. ad... Cerim.*, p. 24.

(2) Maqr., I, 386, 13. La décoration de la salle d'audiences (*majlis*) au fond de laquelle se trouvait le trône, était particulièrement soignée : elle était tendue de rideaux en brocart en hiver et de lin fin (*dabīqī*) en été, et les tapis s'harmonisaient avec les tentures, variant selon la saison.

(3) *Cérém.*, I, ch. 1, p. 11, 2 ; I, ch. 67, p. 303, 5 ; App. à I, p. 506, 17 etc.

(4) Maqrīzī, I, 385, 35.

(5) Id., I, 385, 23, mais il est dit que ce trône était placé dans l'Iwān neuf (*al-īwān al-jadīd*), qui n'est sans doute pas le Grand Iwān, postérieur à Muʿizz, comme on a vu plus haut ; il est aussi question de l'īwān du palais de Muʿizz, 385, 31.

(6) *Cérém.*, II, ch. 1, p. 520, 1 ; App. à I, p. 506, 19 ; voir sur le trône impérial, Ebersolt, *Études sur la vie publique et privée de*

dinaires du calife qui avaient lieu le lundi et le jeudi de chaque semaine se firent dans la Qāʿat aḏ-ḏahab à partir du calife Amir au XII^e siècle. Auparavant elles avaient lieu dans le Grand Īwān, qui, après ce changement, servit pour d'autres réceptions que celles que nous venons d'indiquer et pour des banquets et fut employé aussi comme magasin d'armes (1).

Dans ce Grand Iwān, il y avait aussi un trône et sa disposition fait encore davantage songer au trône impérial à Byzance. Il était placé là dans une sorte de petit édifice appelé *sidillā*, qui, si l'on s'en rapporte au sens du mot persan dont dérive ce nom, tel que le définissent de façon imprécise les lexicographes arabes, consistait en une construction fermée de trois côtés, ouverte sur un quatrième et surmontée de trois coupoles pénétrant ou engagées l'une dans l'autre (2). Devant le côté ouvert, était un grillage qui isolait doublement le calife de l'assistance, car il y avait encore un rideau devant lui. Ce grillage est appelé *šubbāk*, proprement fenêtre grillagée. Le *šubbāk* existait à Bagdad à la même époque, car nous savons que, pendant la courte révolution qui fit reconnaître l'autorité fatimite à Bagdad par le général turc Basāsirī, le *šubbāk* bagdadien fut envoyé au Caire où il orna dès lors la salle de réception de l'hôtel du vizirat fatimite (3). L'ensemble de cette loge grillagée ou protégée par une balustrade en treillage rappelle le trône à baldaquin (*κιβώριον*, *καμελαύκιον*) du consistoire à Byzance (4), et

*la cour byzantine, Mélanges d'Hist. et d'Arch. byz., Rev. d'Hist. des Relig.*, 76, 1917, p. 34, avec les références.

(1) MAQRĪZĪ, I, 386, 9 ; QALQAŠANDĪ, *Ṣubḥ al-aʿšā*, III, 499.

(2) Cf. INOSTRANTSEV, *op. cit.*, p. 59. Cette définition est elle à comparer avec le « *quattuor in sese nexos curvaveral arcus* » de Corippus, à propos du baldaquin de Justinien? (Voir le texte de Corippus dans ALFÖLDI, *Insignien und Tracht*, p. 127). Ce *sidillā* semble avoir été dans un portique précédant une porte du grand īwān : MAQRĪZĪ, I, 447, 31, *bi-dihlīz Bāb al-Mulk*. Le *šubbāk* (voir plus bas) est toujours dit « dans le voisinage de Bāb al-Mulk » : MAQRĪZĪ, I, 390, 4 ; 477, 2.

(3) MAQRIZĪ, I, 439, 13 sq. Cf. RAVAISSE, *op. cit.*, III, 54.

(4) *Cérém.*, I, ch. 38, p. 192, 10 ; ch. 46, p. 234, 7, 235, 8 (*κιβώριον*) ; I, ch. 1, p. 11, 22 (*καμελαύκιον*, au Grand Consistoire, une des salles de réception du palais de Daphné ; cf. I, ch. 9, p. 63, 11) ; I, ch. 64, p. 291, 6 (*καμελαύκιον*, à l'Hippodrome, lors du *δέξιμον*,

le cancel de la loge impériale à l'Hippodrome, ou le cancel qui est devant le trône, au Sigma, lors de la réception (*δέξιμον*) de l'empereur par les factions et le peuple (1).

Nous avons une description du trône fatimite par un voyageur persan, Nāṣir-i-Ḫusrau, pour l'époque de Mustanṣir. Dans un des douze pavillons contigus au palais, dit-il, le plus petit, « était dressé un trône occupant toute la largeur de la salle... Trois de ses faces étaient en or et on y avait représenté des scènes de chasse, des cavaliers faisant courir des chevaux et d'autres sujets. On y remarquait également des inscriptions tracées en très beaux caractères. Les tapis et les tentures de cette salle étaient en satin de Grèce et en bouqualamoun tissé expressément à la mesure de la place où ils devaient être posés. Une balustrade en treillage d'or entourait le trône dont la beauté défie toute description. Derrière le trône, du côté du mur, étaient posés des degrés en argent » (2). La balustrade en treillage semble bien être

ou réception, du lundi de Quasimodo) ; II, ch. 15, p. 573, 9 (*ὁ τρίκλινος ἐν ᾧ καὶ τὸ καμελαύκιον ἵσταται* : réceptions des ambassadeurs du calife au Palais de la Magnaure). Voir le Commentaire de REISKE, p. 302-303, 652, de VOGT, I, 46 et 97-98 et cf. EBERSOLT, *Le Grand Palais*, p. 42, 80 etc., et *Études sur la vie...*, p. 34. Le baldaquin était soutenu par quatre colonnes entre lesquelles pendaient des rideaux qui se tiraient quand l'empereur voulait se montrer au public.

(1) *Cérém.*, I, ch. 44, p. 286-287 (à l'Hippodrome) ; I, ch. 63, p. 283, 5. Sur les *δέξιμα*, voir REISKE, p. 568, EBERSOLT, *Études*, p. 89. — On peut se demander si ce ne serait pas un baldaquin ou un dais qui est désigné sous le nom de *kalūta* dans MAQRĪZĪ, I, 415, 33 (chapitre sur le magasin fatimite des bijoux, matières odorantes et objets précieux) plutôt qu'une coiffure, que ce mot pourrait aussi désigner, de même que *καμελαύκιον* a les deux sens. Il est dit à cet endroit que cette *kalūta* était brochée ou incrustée (*muraṣṣaʿ*) de pierres précieuses dont le poids total était de 17 *raṭl* (livres), ce qui semble trop considérable pour une coiffure (voir à ce sujet KAHLE, *Die Schätze der Fatimiden*, *ZDMG*, 1935, XIV, p. 355). D'après QALQAŠANDĪ, *Ṣubḥ al-aʿšā*, III, 472, la grosse pierre précieuse de la coiffure du calife ne pesait que 7 *dirhems* et le poids des petites qui entouraient la grosse devait être faible.

(2) NĀṢIR-I-ḪUSRAU, *Sefer Nāmeh*, trad. Schefer, 157-158. Au palais de Constantinople les *vela* étaient souvent ornés de figures d'animaux, etc. Voir REISKE, p. 605.

le *šubbāk* et ce petit pavillon, le *sidillā*, mais le texte n'est pas assez précis pour nous permettre de dire s'il s'agit ici des mêmes objets que décrit Maqrīzī et si ce qu'a vu Nāṣir-i-Ḫusrau est le trône du Grand Iwān ou celui de la Qāʿat aḏ-ḏahab. Le banquet de Ramaḍān dont il parle à ce propos peut s'être tenu dans l'un ou l'autre.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons là les éléments semblables à ceux de Byzance, trône, *velum* (*sitr*), baldaquin, qui sont d'ailleurs probablement d'origine orientale. Le *velum* de la Qāʿat aḏ-ḏahab était particulièrement riche. Celui qui avait été confectionné sur l'ordre du vizir Yāzūrī, au début de la première moitié du XIe siècle, était broché d'or, et il y entrait un poids d'or de 30.000 *miṯqāl*, et il était parsemé de 1560 pierres précieuses de toutes sortes (1).

De même qu'au Grand Palais de Constantinople, l'empereur seul pouvait entrer à cheval à la Chalcé alors que les autres devaient mettre pied à terre, de même au Palais du Caire l'accès à cheval était strictement réservé au calife, les autres personnages descendant au portes extérieures (2). Le calife ne circulait d'ailleurs pas à cheval à l'intérieur du palais pas plus que l'empereur. Quand il montait à cheval à l'intérieur pour les sorties solennelles, c'était assez près de la porte extérieure.

(1) MAQRĪZĪ, I, 385, 35 sq. Le rideau dont parle Guillaume de Tyr à propos de la réception de l'envoyé du roi Amaury était également orné de pierres précieuses. Voir *Hist. Occ. des Croisades*, I, 2e partie, p. 911 sq., cité par INOSTRANTSEV, p. 60 (voir plus loin, n. 3 de la p. 389). Pour les rideaux du Grand Iwān, voir la description de la réception à l'occasion de la Fête de l'Étang de Ḫumm dans MAQRĪZĪ, I, 389, 30 sq.

(2) *Cérém.*, I, ch. 10, p. 84, 9 ; I, ch. 17, p. 107, 5 ; MAQRĪZĪ, I, 447, 31 ; 387, 1-2 ; cf. INOSTRANTSEV, 57. A l'intérieur du palais, le calife se servait ordinairement de mules ou d'ânesses. Il montait à cheval et mettait pied à terre au moyen d'un siège, usage persan qui ne semble pas être connu à Byzance (MAQR., I, 389, 12, procession de la Fête de l'Étang ; I, 473, 18, procession de l'Ouverture du Canal ; cf. 449, 6 et 450, 17 ; QALQAŠANDĪ, III, 506, 1-2 ; ABŪ'L-MAḤĀSIN, éd. du Caire, IV, 87, 3-4).

## Les magasins

Le palais fatimite n'était pas seulement un ensemble de salles de réception et d'habitation, de cours et de galeries. Il comportait aussi une salle de réunion, le *Muḥawwal*, pour les cours de propagande faits par le Grand Missionnaire (1). C'était, semble-t-il, une dépendance du Grand Iwān, précédée d'une galerie ou portique sous lequel on faisait la prière sous la direction du Missionnaire. Il abritait aussi une Université, la Maison de la Science, ou de la Sagesse (*Dār al-ʿilm* ou *Dār al-ḥikma*) (2) ; une Bibliothèque (*Ḫizānat al-kutub*) ; on y trouvait de nombreux magasins ou trésors, cuisines, moulins, greniers, écuries (de chevaux et de chameaux), soigneusement énumérés et décrits par Maqrīzī et Qalqašandī (3). Beaucoup de ces institutions ont leur correspondant, d'une manière plus ou moins exacte, au Grand Palais byzantin, ce qui n'a rien de bien étonnant, car elles existent dans toutes les cours de grands souverains. Mentionnons : la Garde Robe (*Ḫizānat al-kuswa*), qui se divisait en Garde Robe dite publique (*Ẓāhira*) et Garde Robe privée (*ḫāṣṣa*) ; la sommellerie (*Ḫizānat aš-šarāb*), les cuisines (*al-Maṭbaḫ*), la pâtisserie (*Dār al-fiṭra*), tirant son nom de son rôle particulier

(1) Maqrīzī, I, 390, u-391. Le *Muḥawwal* est le *majlis ad-dāʿī*, la salle des séances du Missionnaire. Mais on voit par 391, 10 que seuls les cours pour les femmes avaient lieu en cet endroit ; les cours pour les hommes se faisaient dans le Grand Iwān où était la chaire du Missionnaire (*kursī ad-daʿwa*).

(2) Voir Maqr., I, 458, 28 sq. Cf. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 158, et *Druzes*, I, CCCXII.

(3) Maqr., I, 408-445, 460-462 ; Qalq. III, 475-480. Certains de ces magagsins ont été brièvement décrits par Quatremère, *Mém. géogr. et hist. sur l'Égypte*, II, 366, sq. et après lui par Inostrantsev, p. 92-102. Notons que le mot *ḫizāna* que nous traduisons par magasin, peut aussi se traduire par trésor et est l'équivalent de θησαυρός, employé pour les magasins impériaux. Cf. Reiske, p. 156. Sur tous ces services à Byzance, voir Bréhier, *Le monde byzantin*, II, *Les institutions de l'Empire byzantin*, p. 267 sq.

(4) C'est là qu'on conservait les vêtements d'honneur distribués en cadeaux. La confection des broderies d'or spéciales au chiffre du calife sur ces vêtements dépendait d'un service spécial, le *ṭirāz*. Cf. Qalq., III, 494, Maqr., I, 469, 32 sq.

lors de la fête de la Rupture du jeûne) ; la dépense ou magasin aux provisions (*Ḫizānat aṭ-ṭu'm*) ; le magasin des épices et matières odoriférantes (*Ḫizānat at-tawābil*) ; le «Garde-Meuble» (*Ḫizānat al-furūš wal-amti'a*) ; le magasin des bijoux, parfums et matières précieuses (*Ḫiz. al-jauhar waṭ-ṭīb waṭ-ṭarā'if*) ; la sellerie (*Ḫiz. as-surūj*) ; le magasin des tentes (*Ḫiz. al-ḫiyam*) ; l'armurerie (*Ḫiz. as-silāḥ*) ; le magasin des drapeaux (*Ḫiz. al-bunūd*) ; le magasin des pompes solennelles (*Ḫiz. at-tajammul*) où l'on conservait les insignes et armes de luxe qu'on portait dans les processions solennelles. Il y avait même un service spécial (le *Dār at-ta'biya*, litt. maison de la disposition) chargé de la décoration florale des différentes parties du palais. On voit toute la diversité et la complexité de cette organisation intérieure du palais qui est à comparer avec celles de l'*idikon*, du *vestiarion*, de l'*armamenton* et autres services (1) du Palais de Constantinople. Dans tous ces établissements travaillait une foule d'employés, hommes, femmes et eunuques, dirigés par des intendants et surveillés par des inspecteurs. Ainsi, le maître tailleur (*ṣāḥib al-miqaṣṣ*) de la Garde-Robe avait sous ses ordres de nombreux tailleurs subalternes et, à la Garde-Robe privée, il y avait une femme qui portait toujours le titre de « Parure des trésoriers » (*Zain al-ḫuzzān*), commandant à trente autres femmes et qui était spécialement chargée des changements de vêtements du calife (2).

## Les fonctions

Le grand Palais fatimite, comme le Grand Palais à Byzance, était le centre du gouvernement et de l'administration. Les bureaux ou ministères étaient à côté du Grand Iwān (3) et les services de la cour absorbaient la plus grande

(1) Voir les chapitres de l'Appendice au Livre I, du *Livre des Cérémonies*, p. 455 sq. (*ὑπουργία, τράπεζα, κόρτη*, etc.). Sur l'*armamenton*, cf. *Cérém.*, II, ch. 52, p. 736 et GUILLAND dans *Rev. des Ét. byz.*, VII/2, 1950, p. 159.

(2) MAQRĪZĪ, I, 413, 28 : *wa-lā yugayyiru 'l-ḫalīfatu abadan ṯiyābahu illā 'indahā.*

(3) MAQRĪZĪ, I, 388, 28.

partie des fonctionnaires de la capitale. Même des fonctionnaires urbains comme le Préfet du Caire et le Préfet de Fosṭāṭ appartenaient à la hiérarchie de la cour et avaient leur place et leur rôle dans les grandes cérémonies officielles de cour.

Dans le monde musulman, il y a une distinction sans doute ancienne entre gens de plume et gens de sabre (1), mais elle est particulièrement marquée en Égypte, où le sabre finit par l'emporter complètement sur la plume, puisque, à partir de Badr al-Jamālī, dans la deuxième partie du XI^e siècle, le vizir, qui auparavant était « de plume », fut constamment un vizir de « sabre ».

Les fonctionnaires du palais étaient répartis en deux services, le service public ou général, et le service privé du calife. On songe naturellement à la distinction byzantine entre *βασιλικοί* et *οἰκειακοί*. Mais la correspondance n'est pas absolument exacte. En tout cas, dans le service privé du calife, on trouvait, comme à Byzance, une foule d'eunuques qui, étant les serviteurs les plus proches de la personne du maître, pouvaient parvenir aux plus hautes dignités. Il serait intéressant de faire une comparaison détaillée entre les noms, les titres et les fonctions dans l'une et l'autre cour, de relever les cas d'identité ou de similitude ou de différence des fonctions. Nous ne ferons aujourd'hui qu'énumérer les fonctionnaires de la cour fatimite, d'après le tableau qu'en donne Qalqašandī, qui peut se comparer à un *Τακτικόν* byzantin, bien que les deux systèmes ne soient comparables que dans une certaine mesure. Il n'y a rien en effet, en Égypte, qui rappelle la distinction entre *ἀξίαι διὰ βραβείων* et *ἀξίαι διὰ λόγου*; il n'y a pas de titres de dignités empruntés aux noms des différents offices du palais et ne correspondant pas à une fonction effective. Les titres honorifiques sont, dans l'islam, des surnoms (*alqāb*), noms accompagnés d'un déterminatif, auxquels se joignent des épithètes variées et variables. Certains titres semblent bien traditionnellement attachés à telle ou telle fonction (2). Ti-

(1) Elle ne correspond qu'imparfaitement à celle des *togati* et des *paludati* dans l'empire romain.

(2) Le maître de la Salle d'audience (*Ṣāḥib al-majlis*) est appelé

tres et épithètes sont souvent accumulés au point qu'ils tiennent plusieurs lignes, par exemple pour le vizir (1). A ce point de vue, la cour byzantine a plus de simplicité qu'une cour orientale proprement dite, malgré tout ce qu'elle a pu emprunter de formes et de modes aux cours asiatiques.

Voici le tableau de Qalqašandī (2). Dans un premier chapitre, il traite des fonctions militaires qui sont naturellement « de sabre », et des différentes classes dans lesquelles sont répartis les officiers suivant leurs rangs et dignités, et leurs subordonnés. La première classe comprend les émirs (3), de premier rang ou émirs à collier, de second rang ou émirs à canne d'argent (les uns et les autres d'après l'insigne qu'ils portent dans les processions officielles), et de troisième rang ou émirs subalternes. La deuxième classe comprenait les membres de la « maison » du calife, en tête les *ustāḏ* (eunuques) (4), puis les « jeunes » (*ṣibyān*) du service privé, en

*Amīn al-mulk* ou homme de confiance de l'empire, l'émir chargé des rondes autour du palais, *Sinān ad-daula*, la pointe de lance de la dynastie, etc.

(1) Voici par exemple les titres du vizir Badr al-Jamālī : « Le Seigneur puissant, Commandant des armées, Sabre de l'islam, Défenseur de l'imām, Garant des cadis des Musulmans, Directeur des Missionnaires des Croyants » : MAQR., II, 382, 16-17.

(2) Le texte de Qalqašandī a été traduit par WÜSTENFELD, *Die Geographie und Verwaltung von Aegypten nach dem Arabischen des... Calcaschandi*, Göttingen, 1879. Cette traduction est aujourd'hui vieillie, bien qu'elle reste encore utile.

(3) Les émirs à collier entourent le vizir lorsque celui-ci se tient devant le rideau qui cache le trône du calife avant que l'ordre soit donné de le lever (MAQR., I, 386, 17). Le mot émir (*amīr*, propr. commandant) semble être plus un rang ou une dignité qu'un grade dans l'armée et l'on ne saurait exactement comparer les trois classes d'émirs à nos officiers généraux, supérieurs et subalternes. Les commandants des différents corps de troupes ou corps des « ṣibyān » (voir plus loin) ne sont pas appelés émirs, mais *zamm* ou *zimām* (chef) et ne sont pas classés ici. D'autre part, le porte-parasol (voir plus loin) a le titre d'émir, ainsi que beaucoup d'autres eunuques (MAQR., I, 411, 15).

(4) Proprement *maître*. Ce titre qui, chez les Fatimides, est particulier aux eunuques (QALQ., III, 481 : synonyme : *ḫuddām*, *ṭawāšiyya*) peut s'appliquer d'ailleurs à d'autres que des eunuques. Voir la note dans ma traduction de Ṣūlī, *Akhbār ar-Rāḍī wal-Muttaqī*, t. I, p. 210-211).

troisième lieu, les « jeunes des chambres », du nom de leur casernement. La troisième était constituée par la masse des divers corps de troupes qui portaient un nom rappelant soit leur origine raciale, soit le vizir ou calife fondateur de leur corps.

Tout cela constitue les forces armées (*juyūš*) de la dynastie.

Qalqašandī énumère ensuite les « titulaires de fonctions » (1) qui sont de sabre ou de plume d'une part, du service public ou du service privé d'autre part.

Les fonctionnaires de sabre du service public sont, dans l'ordre de leur rang : le Vizir de sabre ; le Maître de la Porte (*Ṣāḥib al-bāb*) qui est une sorte de grand chambellan ; l'*isfahsalār*, chef de l'armée ; le Porte-parasol ; le Porte-glaive ; le Porte-lance ; des écuyers porteurs de diverses armes califiennes de parade (2) ; le Préfet du Caire ; le Préfet de Fosṭāṭ (3).

Les fonctionnaires de sabre du service privé sont des eunuques (*ustāḏ*), dont les uns, les plus hauts en dignité, sont distingués par un port spécial du turban passant autour du menton et dits *muḥannak*, les autres non. Les premiers sont des fonctionnaires considérables. Le rang le plus élevé parmi les eunuques *muḥannak* est tenu par celui qui a la charge d'enrouler autour de la tête du calife, d'une manière particulière, un turban spécial. Cette façon d'enrouler le turban (autour d'une calotte) donne à la coiffure du calife la forme

(1) *Arbāb al-waẓā'if* : ce mot ne désigne pas seulement des fonctions civiles, car on trouve là l'*isfahsalār*, commandant en chef de l'armée (titre persan d'origine, qui ne semble pas exister à l'époque abbaside ancienne, et qui d'ailleurs, chez les Fatimides, semble plus correspondre à une charge de cour qu'à un commandement effectif), et les commandants des corps de « *ṣibyān* » et ceux des différents corps de troupes. Ces *arbāb al-waẓā'if* sont dans Qalqašandī répartis en deux grandes classes, fonctionnaires de la résidence et fonctionnaires provinciaux. Nous ne parlerons ici que des premiers.

(2) Comme pour la lance et le glaive, il s'agit d'armes califiennes devenues simplement armes de parade et insignes de souveraineté. De même, dans l'empire romain, dès le v^e^ siècle, la lance et le bouclier deviennent d'importants insignes impériaux, des attributs de la souveraineté (ALFÖLDI, *Insignien und Tracht*, p. 67). Voir plus loin, n. 1 de la p. 372.

(3) Autrement dit la nouvelle ville et l'ancienne ville.

d'une sorte de tiare et c'est pourquoi elle est appelée *tāj*, comme il sera dit plus loin. Vient ensuite le *Ṣāḥib al-Majlis* ou Maître de la Salle d'audience ; le *Ṣāḥib ar-risāla* ou Porte-message ; le *Zimām al-quṣūr* ou Intendant des palais ; le *Ṣāḥib bait al-māl* ou Directeur du Trésor ; le Maître du registre du Conseil (*Ṣāḥib ad-daftar*) qui a la direction des bureaux ; le Porte-écritoire (*Ḥāmil ad-dawāt*) ; l'Intendant des parents proches du Calife (*Zamm al-aqārib*) ; le Maître de la Table (*Ṣāḥ b al-mā'ida*) (1). Les eunuques non *muḥannak* sont : l'Intendant des descendants d'Abū Ṭālib, père d'Alī ancêtre des Fatimides, et les commandants des différents corps de *ṣibyān* ou de régiments de l'armée (2).

Les fonctions de plume comprennent des fonctions religieuses et administratives ainsi que celles des médecins et des poètes de cour. Les fonctionnaires religieux sont, dans l'ordre : le Grand Cadi ; le Grand Missionnaire ; le Chef de la police économique (*Muḥtasib*) ; l'Intendant du Trésor (*Wakīl bait al-māl*) ; le Lieutenant du Ṣāḥib al-bāb appelé simplement le Lieutenant (*Nā'ib*) ; les Récitateurs du Coran.

(1) Ce nom qui se trouve dans MAQRĪZĪ, I, 402, 8 (cf. 411, 18) n'est pas donné par Qalqašandī dont le texte est à cet endroit erroné.

(2) Il semble curieux que le *Zamm al-aqārib* et le *Naqīb al-ašrāf aṭ-ṭālibiyyīn* soient des eunuques, car ils sont normalement pris parmi les nobles Fatimides et Alides. Peut-être faut-il entendre qu'ils sont classés, pour le rang, parmi les *ustāḏ*, sans être à proprement parler des *ustāḏ*. Ou faut-il comprendre qu'il s'agit d'eunuques chargés de leurs intérêts ? On trouve une énumération des eunuques *muḥannakūn* en trois endroits : MAQR., I, 386, 37-38, 411, 15-18 et QALQ., III, 484-485. La liste de Qalqašandī comprend neuf fonctions, la première de Maqrīzī, sept fonctions (il y manque le *ṣāḥib bait al-māl* et le *ṣāḥib al-mā'ida*), la seconde qui se rapporte à l'année 516 a également sept fonctions, mais il manque le *šādd at-tāj*, le *ṣāḥib ar-risāla*, le *ḥāmil ad-dawāt*, le *zamm al-aqārib*, et le Porte-Parasol, qui ailleurs n'est pas eunuque, se trouve dans cette liste ; d'autre part un personnage y est placé sans indication de sa fonction ; dans cette dernière liste tous sont qualifiés d'émirs, le terme *ṣāḥib* est remplacé par *mutawallī* et le *ṣāḥib al-majlis* est dit *mutawallī as-sitr*. Il est difficile de tirer une conclusion nette de ces différences : il semble que ces listes représentent chacune une époque différente, mais on peut supposer aussi une omission ou une erreur d'un scribe.

Au premier rang des fonctionnaires de plume d'ordre administratif vient le Vizir (quand il est vizir de plume) ; puis viennent les Directeurs des trois services de la Chancellerie, 1°) celui de l'*inšā'*, appelé Secrétaire du Noble Siège (*Kātib ad-dast aš-šarīf*), chargé de la présentation au calife des lettres scellées qui arrivent, de la rédaction des réponses et d'une façon générale de la rédaction des actes administratifs ; 2°) et 3°) ceux des deux services du *tauqī'*, ou apostille du calife, dont l'un est chargé de l'examen et de l'apostille des placets et l'autre de l'expédition des pièces apostillées. Viennent ensuite les Directeurs des bureaux (*dīwān*) de l'administration militaire, le bureau de l'armée, celui des soldes et celui des fiefs militaires. Au-dessous sont les Directeurs des bureaux de l'administration civile, comprenant le Directeur ou Inspecteur Général des bureaux, puis les chefs des différents bureaux qui sont au nombre de treize : Cour des Comptes (*Taḥqīq*) ; Conseil Supérieur (*Majlis*) ; Garde-Robe (*Ḫazā'in al-kuswa*) ; Chiffre califien (*Ṭirāz*) ; Biens de mainmorte (*Ḥabūs*) ; Traitements (*Rawātib*) ; Bureaux des trois divisions administratives de l'Égypte proprement dite ; Taxes diverses et Successions ; Impôt foncier ; Animaux ; Guerre Sainte, qui est surtout le bureau de la marine de guerre et des arsenaux, et ne rentre pas dans l'administration militaire.

Plusieurs de ces fonctionnaires ont leur correspondant plus ou moins exact au Grand Palais de Constantinople et dans les divers services impériaux.

Le Vizir est l'équivalent du Logothète, rapprochement déjà fait pour le califat abbaside par les écrivains arabes (1). Le *Ṣāḥib al-bāb* est une sorte de grand chambellan ayant sous ses ordres des chambellans subalternes (*ḥujjāb* ; *aṣḥāb al-bāb*), mais il est aussi le second fonctionnaire après le vizir, un « petit vizir ». A ce titre, il préside le tribunal d'appel au calife quand le vizir est un vizir de plume. Il introduit les dignitaires devant le calife lors des deux audiences hebdomadaires. C'est sans doute lui aussi qui, avant que le rideau ne soit levé, fait placer les dignitaires en ordre selon leur

(1) Ainsi Ibn Ḥauqal ; voir VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. fr. II, 2e partie, p. 412 et cf. VOGT, *Commentaire*, I, p. 34-36,

rang. Il introduit aussi les ambassadeurs (1). Dans une certaine mesure, il peut être comparé au Préposite du Cubiculum (mais celui-ci est un eunuque) et au Maître des Cérémonies (*ὁ τῆς καταστάσεως*), qui ont aussi, entre autres, la charge de faire placer et introduire les dignitaires ainsi que les fonctionnaires à promouvoir et les ambassadeurs, dans des conditions d'ailleurs différentes (il n'y a pas au Caire d'entrées successives par *vela*) ; d'ailleurs, il y a un autre fonctionnaire, dont nous parlerons plus bas, qui assume une partie des charges du Préposite pour le lever du rideau (2).

(1) De concert avec son lieutenant, le Nā'ib, dont il sera question plus loin. Il se tient à la porte de la salle d'audience avec l'Isfahsalār et c'est lui qui fait passer, chacun à leur tour, les dignitaires admis à saluer le calife : MAQR. I, 386, 21 et 25 sq. ; QALQ. III, 500. Pour ses autres fonctions, voir MAQR., I, 403, 461 ; QALQ., III, 483, 488. Plusieurs autres passages attestent son rôle de grand chambellan : QALQ., V, 352 ; MAQR., I, 452, 9, I, 473, 38 ; I, 389, 23-24. C'est sans doute lui qui se tient avec les *Aṣḥāb al-Bāb*, en compagnie de l'Isfahsalār à l'entrée de la *Maqṣūra* (cabinet réservé au calife) dans la mosquée aux cérémonies des Vendredis du mois de ramaḍān : QALQ., III, 510 ; MAQR., II, 281, 13. Il est mentionné avec l'Isfahsalār au pied de la chaire (*minbar*) quand le calife y est monté pour prêcher lors de la Fête de la Rupture du Jeûne : MAQR., I, 455, 29 ; QALQ., III, 513. Dans les processions, il assure, à la tête d'une troupe spéciale, et conjointement avec l'Isfahsalār et le Préfet du Caire, la police et le bon ordre du cortège : MAQR., I, 449, 37 ; QALQ., III, 507. Lors de la cérémonie de l'Anniversaire du Prophète où un cortège conduit par le Grand Cadi se rend devant le Palais, les rues sont barrées par le Ṣāḥib al-bāb et le Préfet du Caire : QALQ., III, 503. Il est mentionné aussi devant le calife dans la procession de l'Ouverture du Canal avec ses chambellans (*ḥujjābuhu*) sous le nom de *Mutawallī al-bāb* : MAQR., I, 473, 38, et ailleurs, MAQR., I, 411, 35 et 452, 8, sous le nom de *Mutawallī ḥijbat al-bāb*, et sans doute, I, 441, 11, en 515, sous le nom de *Ḥājib al-ḥujjāb* (Grand chambellan).

(2) Le Préposite (cf. BRÉHIER, *Le monde byzantin*, II, p. 68-69, 130, 132, 158, 187) est en principe le chef des cubiculaires, c'est-à-dire des eunuques de la chambre impériale. Dans les cérémonies, son rôle consiste surtout à transmettre les ordres de l'empereur au Maître des Cérémonies (*ὁ τῆς καταστάσεως*), pour les différents mouvements et phases de la cérémonie, ou à des ostiaires, des silentiaires, des cubiculaires, pour le lever de rideau et l'introduction des dignitaires dans leur ordre hiérarchique. Voir *Cérém.*, I, ch. I, p. 9-10 et 23-24 ; I, ch. 46, p. 232, 2, 234-235 ; I, ch. 9, p. 61 ; I, ch.

Les porteurs du glaive, de la lance et des autres armes califiennes de parade correspondent aux spathaires qui, dans les cortèges impériaux, portent les *armata*, *skoutaria*, *dorata* (1).

Le Préfet du Caire correspond à l'Éparque, et, dans les cérémonies, il joue un rôle analogue à celui de l'Éparque en ce qui concerne la décoration des rues par lesquelles doit passer le cortège, et la police de la procession (2).

Dans ce tableau des fonctions, n'est pas mentionné un fontionnaire signalé ailleurs, qui est évidemment d'ordre militaire et qui correspond à peu près exactement à un fonctionnaire byzantin. Il s'agit de celui qui assure la garde du palais à l'extérieur et les rondes de nuit avec un corps de cavaliers spéciaux. Après la prière du soir, il faisait battre les tambours et sonner les trompettes, puis, s'avançant, près de

45, 229, 9 ; I, ch. 14, p. 93 ; I, ch. 27, p. 149 ; II, ch. 15, p. 568. Le Maître des Cérémonies a surtout la charge d'ordonner les différentes phases de la cérémonie et de faire ranger les différents groupes de dignitaires : I, ch. 1, p. 9-10 ; I, ch. 46, p. 234, 18 ; il introduit par exemple en compagnie du Domestique des Scholes un κόμης (comte) à promouvoir : I, ch. 23, p. 131, 9. Le Préposite sort avec le Maître des Cérémmonies pour faire mettre en ordre les *asecretis* : II, ch. 10, p. 546. Dans l'introduction du Patriarche et des Métropolites et évêques au Chrysotriclinos, le Patriarche est d'abord introduit par le Préposite sur la main de qui il s'appuie (I, ch. 14, p. 92, 5 ; ailleurs, II, ch. 14, p. 565, 8, il est appuyé sur le Préposite et un silentiaire), puis le Préposite donne l'ordre à l'ostiaire de lever le rideau que maintiennent les silentiaires et après l'entrée et les prosternations successives des métropolites et évêques, le Maître des Cérémonies, avec le *referendarios*, conduit le premier des métropolites devant l'empereur auquel il baise les genoux et les mains : I, ch. 14, p. 93, 14 sq. ; cf. I, ch. 1, p. 29, 12. Le Maître des Cérémonies semble être d'un rang inférieur au Préposite devant lequel il se prosterne : II, ch. 2, p. 523, 19. Les ambassadeurs sont introduits par un ostiaire sur l'ordre du Préposite et conduits devant l'empereur par deux autres fonctionnaires (voir plus loin).

(1) Cf. plus haut, n. 2 de la p. 368) ; *Cérém.*, I, ch. 1, p. 7, 5-6 et 10, p. 10, 13 ; I, ch. 23, p. 130, 13 ; II, ch. 13, p. 558, 2 ; II, ch. 19, p. 608, 14-15. Les armes de parade comme insignes califiens sont énumérées par QALQAŠANDĪ dans un chapitre spécial : III, p. 472-475. Voir aussi dans la description de la procession du Nouvel An, MAQR., I, p. 446 sq., et QALQ., 504 sq., ou de la procession de l'Ouverture du Canal, MAQR., I, 473, 33.

(2) Voir le détail plus loin.

la Porte d'Or, où il était salué par un eunuque de la part du calife, il brandissait un javelot, le plantait devant la porte, puis le retirait ; la porte était ensuite fermée. Il faisait sept fois le tour du palais, s'arrêtant devant chaque porte ; il mettait des gardes devant la Porte d'Or et tendait devant l'entrée de l'Esplanade Bain al-Qaṣrain une chaîne qui n'était levée que le lendemain à l'aube. Cet officier semble avoir les mêmes charges que le Drongaire de la Veille, mais il n'a pas des fonctions aussi étendues que ce dernier dans d'autres domaines, militaire et civil (1).

Les autres officiers du service public n'ont pas leur équivalent à Byzance, qui ne connaît pas, par exemple, le Porte-parasol (2). On pourrait être tenté d'assimiler l'*Isfahsalār*, dont il est dit qu'il est le commandant de tous les chefs de corps et a autorité sur toutes les troupes, au Domestique des Scholes, lorsque ce dernier est devenu, au x^e^ siècle, commandant en chef. Mais l'Isfahsalār commandait-il réellement en expédition ? En tout cas, il avait des fonctions de simple police dans les cérémonies, et des fonctions judiciaires, car il siégeait au tribunal d'appel au Calife avec le Ṣāḥib al-bāb sous la présidence du Vizir de sabre (3).

(1) MAQR., I, 462, 6 sq. ; QALQ., III, 522, 12 sq. (50 cavaliers) ; NĀṢIR-I-ḤUSRAU, p. 128 (1000 cavaliers et fantassins). Cf. MAQR., I, 412, 27-28. Outre ce service de surveillance, cet émir jusqu'à l'époque du calife Amir, faisait une sorte de retraite autour du palais en musique, cinq fois par an (Nuit des deux fêtes, Premier de l'An, Premier Ramaḍān, Jour de l'Ouverture du Canal), précédé des chevaux affectés au Parasol et suivi des allumeurs et balayeurs, s'arrêtant devant chaque porte du palais où il faisait jouer la musique, puis se rendait à l'Hôtel du Vizirat. La fanfare des tambours et trompettes portait le nom de *ar-rahajiyya* (de *rahaj*, tumulte, émeute ?) et la ronde celui de *at-taqfīza* (cavalcade ?). La charge de cet émir était héréditaire dans la même famille depuis Mu'izz, avec qui son ancêtre était venu du Magrib. Sur le Drongaire de la Veille, voir REISKE, *Comm.* p. 76 ; VOGT, *Comm.*, I, 44-45 ; BURY, *The administrative System...*, 60 ; BRÉHIER, *Le monde byz.*, II, 232, et surtout, l'article détaillé de R. GUILLAND, dans *Byz. Zeitschrift*, 43 (1950), p. 340 sq.

(2) Sur les insignes califiens, voir plus bas.

(3) Sur l'*Isfahsalār*, voir QALQ., III, 483 ; MAQR., I, 403, 23 ; cf. plus bas le cérémonial de la Procession du Premier de l'An. Sur le Domestique des Scholes, voir R. GUILLAND, dans la *Revue des Études Byzantines*, VIII (1950), Paris, 1951, p. 5 sq.

Les officiers du service privé sont en principe des eunuques comme à Byzance. Là aussi on trouve un certain nombre d'analogies.

Le premier en dignité de ces officiers est le *Šādd at-tāj aš-šarīf*, le noueur de l'auguste *tāj*, parce qu'il a le privilège de disposer la coiffure sur la tête du calife (1). Il est sans doute nécessaire qu'il soit un eunuque pour la même raison que, à Byzance, l'officier qui place la couronne sur la tête de l'empereur : c'est en effet un usage ancien et toujours observé, nous dit le *Livre des Cérémonies*, qu'aucun homme barbu ne doit voir la tête nue de l'empereur (2). C'est le Préposite du Cubiculum, un eunuque, l'un des plus proches du souverain, qui est chargé de cet office et qui ainsi correspond au *Šādd at-tāj*. Mais ce dernier n'a pas toutes les fonctions du Préposite.

Le *Ṣāḥib al-majlis*, qui est appelé aussi *Ṣāḥib as-sitr* ou Maître du rideau (3), a un office qui rappelle aussi celui du Préposite. Grand eunuque (*muḥannak*, et il a souvent le titre d'émir), il est spécialement chargé de prévenir le vizir quand le Calife est assis sur son trône et de donner l'ordre à deux eunuques de lever le rideau qui le cache (4). Les

(1) QALQ., III, 484, dit qu'il jouit d'une distinction particulière parce qu'il touche le *tāj* qui surmonte la tête du calife ; cf. MAQR., I, 448, 5 sq.

(2) *Cérém.*, I, ch. 1, p. 9, 11 ; I, ch. 10, p. 80, 14 sq. ; I, ch. 66, p. 298, 8 ; cf. REISKE, *Comm.*, p. 26 et 42.

(3) On trouve concurremment les deux dénominations pour la même fonction, semble-t-il, comme l'a déjà noté INOSTRANTSEV p. 71, et aussi le nom *mutawallī as-sitr*, MAQR., I, 411, 17 et 24. Dans MAQR., II, 15, 7, un *ṣāḥib as-sitr* est mentionné à l'époque de Ḥākim, avec un rôle de chambellan. On voit dans Musabbiḥī (BECKER, *Beiträge zur Gesch. Aeg.*, p. 39 et texte, p. 59), un *ṣāḥib as-sitr*, en 415, chargé de l'arrestation du ministre des finances.

(4) MAQR., I, 386, 18 ; QALQ., III, 499. Il fait lever également le rideau à la porte du Majlis quand le calife est monté à cheval pour sortir dans la procession du Nouvel An : QALQ., 506 ; MAQR., I, 449, 16. Il est curieux que lorsque le calife est dans le *šubbāk* devant le Grand Iwān et qu'il va procéder à la revue des chevaux avant cette même procession, il ne soit pas question de lui quand les deux eunuques lèvent le rideau : MAQR., I, 449, 16 ; QALQ., 506. Sur le rideau chez les Sasanides, voir CHRISTENSEN, *L'empire des Sassanides*, 97 sq.

deux eunuques en question sont l'Intendant du palais et le Directeur du Trésor. Ils ne correspondent que pour leur fonction de lever du rideau aux ostiaires et silentiaires de Byzance, subordonnés au Préposite.

Le troisième rang, dans cette catégorie du service privé, est occupé par le Porte-message (*Ṣāḥib ar-risāla*), qui semble avoir sous ses ordres des lieutenants (*nuqabā' ar-rasā'il*) dont il est question dans la cérémonie de l'Anniversaire du Prophète ou *Maulid* (1). C'est lui qui est chargé de porter les messages du calife au vizir et spécialement, aux jours de réception, d'aller en personne chercher le vizir. Il se rend à l'hôtel du vizir, à cheval, et à une allure plus rapide que d'habitude (2). On peut le comparer, dans une certaine mesure, au Papias (Portier du palais), auquel l'empereur ordonne, lors de la *καθημερινὴ προέλευσις*, de faire venir le Logothète (3), mais le papias n'est pas pour le reste de ses attributions comparables au *Ṣāḥib ar-risāla*.

Nous avons déjà nommé le *Ṣāḥib bait al-māl* et le *Zimām al-quṣūr* dans leur rôle d'ostiaires ou de silentiaires. Le premier apparaît dans un rôle plus conforme à son titre lors de la cérémonie du *Maulid*, sous le nom de *Mutawallī bait al-māl*. Quand le cortège du Cadi est arrivé devant le palais, il sort avec un coffret contenant de l'argent destiné à être distribué (4). Il aurait donc là une fonction accessoire qui correspondrait à celle de l'Argyre byzantin ou aumônier (5), mais cette fonction est aussi exercée par le Directeur des Trésors de la Dépense (*Mutawallī ḫazā'in al-infāq*), que Maq-

(1) Le Grand Cadi, le Grand Missionnaire, les récitateurs, prédicateurs, īmams des mosquées et intendants des sanctuaires, réunis à la Mosquée al-Azhar sont convoqués par les *nuqabā' ar-rasā'il* et viennent en cortège devant la Porte d'Or du palais : MAQR., I, 433, 13.

(2) QALQ., III, 499, 504 ; MAQR., I, 386, 5 ; 447, 28. Cf. aussi sur lui, QALQ., III, 485 ; MAQR., I, 386, 38.

(3) *Cérém.*, II, ch. 1, p. 519-520. Cf. EBERSOLT, *Études...*, p. 16. REISKE, *Comm.*, 40, fait venir papias de l'arabe *bābī*, qui signifierait « portier » (de *bāb*). Mais ce mot ne semble pas exister en arabe dans ce sens. « Portier » se dit *bawwāb*.

(4) MAQR., I, 433, 22. Le titre de la fonction a pu changer avec le temps.

(5) *Cérém.*, I, ch. 1, p. 18, 11 ; cf. REISKE, *Comm.*, 116.

rīzī nous montre, au banquet de la Fête de la Rupture du Jeûne, avec une bourse pleine de dinars destinés à ceux qui viennent demander l'aumône (1). Le *Ṣāḥib bait al-māl* a aussi d'autres prérogatives : c'est lui qui, aux trois vendredis de ramaḍān, est chargé de faire mettre les tapis et les rideaux à la niche de prière (*miḥrāb*) de la mosquée pour le calife (2), et de même à l'Oratoire en plein air (*Muṣallā*) lors de la Fête de la Rupture du Jeûne et des Victimes (3). Il est un de ceux qui, en cette occasion, sont appelés à l'honneur de se tenir sur une des marches de la chaire où prêche le calife. C'est lui qui tend au Cadi la cassolette avec laquelle il encense la chaire avant que n'y monte le calife. Quant au *Zimām al-qaṣr* ou *al-quṣūr*, Qalqašandī nous dit qu'il équivaut au *Zimām ad-dūr* ou *Zimāmdār* ou *Zimandār* de l'époque mamelouke, ce qui voudrait dire qu'il avait la surveillance du harem (4).

Dans cette catégorie est aussi le Porte-écritoire qui, dans les processions, a la charge de porter en avant de lui, sur la selle, cet objet qui avait une particulière importance chez les Fatimides et était devenu un insigne de souveraineté ; le *Ṣāḥib al-maǰlis* le mettait devant le calife avant qu'on ne levât le rideau. On pourrait évidemment comparer le Porte-écritoire au Kanikleios, dont les fonctions ont été primitivement de conserver par devers lui et de présenter à l'empereur l'encrier dont il avait besoin pour signer les actes, mais il était devenu par la suite une sorte de gardien des sceaux et des diplômes de nomination (*chartia*) que l'empereur prenait de ses mains pour les remettre aux promus. Le Porte-écritoire fatimite ne semble pas avoir eu des fonctions administratives de ce genre et son rôle se bornait sans doute à porter l'écritoire dans les processions (5).

(1) Maqr., I, 454, u ; I, 446, 1 et 12 (à l'occasion de la procession du Nouvel An) ; c'est peut-être le même qui est appelé, p. 484, 22-23, *ṣāḥib al-ḫarīṭa al-marsūma li'ṣ-ṣilāt.*

(2) Qalq., III, 510, 512 ; Maqr., II, 281, 3 sq. ; I, 453, 29 sq.

(3) Qalq., III, 514 ; Maqr., I, 453, 28 sq.

(4) Qalq., III, 485 ; IV, 21 ; V, 459. Cf. Gaudefroy-Demombines, *La Syrie...*, p. lix.

(5) Sur le *Kanikleios*, cf. Reiske, *Comm.*, p. 58 ; Vogt, *Comm.*,

Par contre, le Maître de la table correspond évidemment au *ὁ ἐπὶ τῆς τραπέζης* (1).

Viennent ensuite d'autres fonctions sans aucun analogue à Byzance.

Parmi les fonctionnaires de plume, il y aurait quelques comparaisons à faire. En dehors du *Nā'ib* dont il sera question dans le cérémonial de réception des ambassadeurs, il faut signaler le Chef de la police des marchés, le *Muḥtasib*, classé parmi les fonctionnaires religieux en raison du caractère de sa fonction qui répond à une prescription coranique. Ce fonctionnaire et sa fonction, la *ḥisba*, ont fait l'objet de nombreuses études. Il est à remarquer que nombre de ses attributions sont celles de l'Éparque et qu'il y aurait intérêt à faire une étude comparée des ouvrages de *ḥisba* arabe et du *Livre du Préfet* et de l'organisation de l'industrie, du commerce, des corporations, etc., au Moyen Age dans le monde musulman et dans le monde byzantin.

Remarquons aussi que les récitateurs du Coran, dans les cérémonies, jouent le même rôle que les *psaltai* byzantins, comme on le verra dans l'étude du cérémonial. De même, il existait des médecins à la cour byzantine comme à la cour fatimite (2).

I, p. 36 ; *Cérém.*, I, 23, p. 131, 17 ; I, ch. 1, p. 7, 19, etc. Le *Kanikleios* n'était pas forcément un eunuque comme le Porte-écritoire fatimite.

(1) Voir *Cérém.*, App. à I, p. 463, 8 sq., dans le chapitre sur la cuisine impériale (*ὑπουργία*) où il est question du *ὁ ἐπὶ τῆς τραπέζης*, du *δομέστικος τῆς ὑπουργίας*. Voir aussi EBERSOLT, *Études...*, p. 80 sq. avec les références. Le *ṣāḥib al-mā'ida* d'après Qalqašandī est un *ustāḏ muḥannak*. Mais dans une description des processions abrégées (*muḥtaṣara*), non solennelles, où le calife vient passer la journée au Dār al-Mulk (Hôtel du vizir à une certaine époque) et où le *ṣāḥib al-mā'ida* apporte le festin du palais, il est dit que ce dernier est un *ustāḏ* non *muḥannak* : MAQR., I, 484, 27. A l'époque du vizir al-Ma'mūn, au début du VI^e^ siècle de l'hégire, on trouve un *mutawallī al-mā'ida* (MAQR., I, 411, 18) qui a sans doute les même fonctions. Sur le *ṣāḥib al-mā'ida* dans l'Islam, cf. H. ZAYAT, dans *Machriq*, 1947/I, p. 13.

(2) Voir *Cérém.*, éd. VOGT, I, 1, p. 10.

## Le Calife et l'Empereur

Le calife fatimite a une situation qui se rapproche beaucoup plus de celle de l'empereur byzantin que de celle du calife abbaside. Les califes de Bagdad continuent la tradition pseudo-démocratique du Prophète et de ses premiers successeurs, et, bien que les influences persanes qui se sont exercées sur la cour de Bagdad aient tendu à faire du califat abbaside une monarchie de droit divin, les califes ou plutôt leurs juristes, ont toujours maintenu la fiction de l'élection du calife (1). Le calife fatimite, au contraire est détenteur de l'imamat que Dieu a institué et a remis aux descendants du Prophète qui continueront à l'exercer jusqu'au Jugement dernier. L'imam a un caractère divin. Dans la doctrine philosophique ismaélienne qui est imprégnée de néo-platonisme et qui est la doctrine officielle des Fatimides, l'imam est même l'hypostase de « l'intelligence active » du monde (*al-ʿaql al-faʿʿāl*), principe émané de « l'intelligence universelle », et l'on trouve des échos de cette conception chez le poète officiel du calife Muʿizz, Ibn Hāniʾ. La foi en Dieu et en son Prophète est incomplète sans la foi en l'imam ; sans lui, la religion et la foi islamiques ne peuvent être complètes et correctes : il est la preuve de Dieu sur la terre. On comprend dans ces conditions que l'imam ne soit pas élu. Il est explicitement désigné par son prédécesseur qui lui transmet son caractère divin, par une procédure spéciale appelée *naṣṣ*, et la transmission a lieu théoriquement de père en fils par voie de primogéniture. Il est en somme l'élu de Dieu. Sans nul doute, cette conception dérive de la croyance commune à toutes les monarchies orientales en l'origine divine du souverain. On sait que la conception byzantine a été influencée aussi par ces idées. L'empereur est l'élu de Dieu, il est couronné par Dieu ; on croit à une intervention divine dans le choix qui l'a porté au trône.

Il résulte de cela que la personne et l'autorité de l'em-

(1) Sauf le cas, admis par les juristes aussi, d'une désignation par le prédécesseur, qui doit être théoriquement ratifiée par une procédure analogue à celle de l'élection.

pereur et du calife fatimite sont d'une nature supraterrestre et qu'ils sont l'un et l'autre l'objet d'un culte pour ainsi dire, qu'en tout cas on leur témoigne un respect qu'on n'accorderait pas à un simple humain. Ceci se marque notamment dans la salutation.

La salutation en usage dans toutes les cours orientales, passée de bonne heure dans l'empire romain (1), qui est la prosternation devant le souverain, est également la règle à la cour fatimite (2), comme elle l'était aussi à Bagdad (3), et la formule « il baisa la terre devant lui » (*qabbala 'l-arḍa baina yadaihi*) a ici son sens plein ; les deux termes *salām* et *taqbīl* semblent être le plus souvent synonymes. On fait parfois la prosternation de loin, dès qu'on aperçoit le calife et l'on continue jusqu'à ce qu'on soit à ses pieds quand on doit s'approcher de lui (4). Quand il passe sur un tapis

(1) REISKE, *Comm.*, 569 ; ALFÖLDI, *Ausgestaltung...*, p. 39 sq., 46 sq. ; cf. GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin*, p. 85 sq., cf. 148.

(2) NĀṢIR-I-ḪUSRAU, tred. Schefer, p. 141. Les exemples sont innombrables et l'on doit sans doute interpréter ainsi les cas où les textes ont simplement *sallama ʿalaihi*. Voir MAQR., I, 386, 19 ; 431, 21-22 ; 432, 30 ; 447, 38 ; 473, 15 ; 473, 23 ; 474, 7 ; 474, 19-20, 22. Les palefreniers qui présentent les chevaux à la revue qui précède la procession du *ʿId al-fiṭr* se prosternent chacun à leur tour en présentant leur bête : MAQR., I, 452, 31. Il est fait mention dans la procession de l'Ouverture du Canal de *ṣibyān as-salām*, chargés d'inviter chacun, le moment venu, à baiser la terre : MAQR., I, 474, 9.

(3) Il semble toutefois que, à l'époque abbaside, se soient conservées des traces de l'ancienne répulsion arabe pour cette forme de salutation qu'on dit être propre aux Grecs. Cette répulsion tient peut-être à une persistance de l'esprit d'indépendance bédouin, mais il se peut aussi que sous sa forme proprement musulmane (on ne se prosterne que devant Dieu), elle provienne d'une influence judéo-chrétienne, c'est-à-dire d'une conception qui a ses racines aussi bien dans l'Ancien Testament que dans les idées du monde antique, grecques d'abord, romaines ensuite, hostiles à cette forme de la « *persica servitus* » (Sénèque). Sur l'opposition grecque, romaine et juive à la proskynèse, voir ALFÖLDI, *Ausgestaltung...*, p. 15, p. 22 sq.

(4) Le *Dāʿī* Abū ʿAbdallāh, quand il voit pour la première fois le Mahdī ʿObeidallāh, premier calife fatimite, pour lequel il a conquis l'Afrique du Nord sans le connaître, fait les gestes suivants : dès qu'on le lui montre, il descend de cheval et ses soldats en font autant ; il baise la terre et ses hommes également, puis court, toujours suivi de ses soldats, se prosternant avec eux à plusieurs re-

de soie, entre deux rangs de dignitaires, pour se rendre à l'endroit où il doit monter à cheval, les prosternations successives se continuent jusqu'à ce qu'il soit arrivé à cet endroit (1). On allait même jusqu'à se prosterner à la simple mention du nom du calife (2).

Mais en dehors de la prosternation, il y a d'autres marques de respect, qui sont en même temps une grande faveur accordée par le calife : baiser ses pieds et ses mains, son étrier (3),

prises, jusqu'à ce qu'il arrive devant le Mahdī ; il se jette littéralement à terre (*inkabba*) devant les sabots de son cheval, puis il relève la tête et baise l'étrier de son maître, la gorge étranglée par les sanglots (*Sīrat Jaʿfar al-Ḥājib*, p. 125). Il se peut d'ailleurs que cette scène, comme celle que nous avons mentionnée plus haut, ne soit que le reflet d'usages plus tardifs, bien que cette manifestation s'explique par l'extraordinaire exaltation religieuse qui accompagne la révolution fatimite. — Quand le calife, est-il dit dans une description de la cérémonie de l'Ouverture du Canal, sort, revêtu de tous ses insignes, personne, proche parent ou ami, sauf le vizir, ne peut le saluer en baisant la terre devant lui autrement que de loin : MAQR., I, 473, 15. Dans la même cérémonie, une fois monté à cheval, le calife appelle le vizir qui vient en faisant des prosternations continuelles jusqu'à ce qu'il arrive auprès du calife dont il baise l'étrier : ID., *ibid.*, 23. Cf. le récit de l'entrevue de l'Iḫšīd émir d'Égypte, avec le calife abbaside Muttaqī en 944 : l'émir met pied à terre de loin, en tenue d'hommage (sabre, ceinturon, carquois), baise la terre plusieurs fois, puis approche et baise la main du calife (Ibn Saʿīd, *Kitāb al-Mugrib*, éd. Tallqvist, p. 40).

(1) MAQR., I, 473, 17-18.

(2) Le cadi ʿAlī b. an-Noʿmān, quand est lu publiquement, à la Mosquée al-Azhar, son acte de nomination, fait signe à l'assistance de se prosterner toutes les fois qu'il entend le nom du calife : KINDĪ, *Kitāb al-umarāʾ wa-Kitāb al-Qudāh* (supplément), éd. R. Guest, p. 589, et cf. le même fait pour un autre, p. 604.

(3) Une fois le calife monté à cheval, tous les officiers des « jeunes de l'étrier » baisent l'étrier du calife : MAQR., I, 473, 21 (cf. n. 4 de la p. 379, le Dāʿī et le Vizir). Le vizir, lors de la réception générale, une fois le rideau levé, entre auprès du calife et lui baise les mains et les pieds, puis s'assied à sa droite : MAQR., I, 38 , 19 ; QALQ., III, 500. Après la revue des chevaux, la veille de la procession du Nouvel An, une fois le rideau baissé devant le *šubbāk*, le vizir se rend auprès du calife et lui baise pieds et mains, puis prend congé de lui : MAQR., I, 448, 1 ; QALQ., 505. Lors de la procession de l'Ouverture du Canal, quand le calife est monté à cheval, le vizir baise sa main (parce qu'elle ne tient pas le sceptre qui est absent de cette cérémonie), après avoir baisé l'étrier. Dans la procession de la fête de l'Étang

sa manche, le seuil de la porte de la salle d'audience (1). Parfois, on fait face au calife en se retirant et on marche à reculons (2).

de Ḥumm, quand le calife passe devant une porte du palais appelée « Porte des Dailamites », au sud du palais, à l'intérieur de laquelle est le mausolée de Ḥusain, et où se tiennent le cadi et les témoins, ceux-ci sortent pour saluer et le cadi baise le pied du calife du côté où il se trouve : MAQR., I, 389, 28-29 ; la même scène se passe devant la Mosquée d'Ibn Ṭūlūn lors de la procession du Canal : MAQR., 477u-478, cf. QALQ., 519. Dans la cérémonie des Vendredis de Ramaḍān, quand le calife est monté en chaire, il fait monter auprès de lui le vizir qui lui baise les mains et les pieds, ferme les rideaux et descend : MAQR., II, 281, 19-20 ; QALQ., 510. Au ʿId al-fiṭr (Rupture du Jeûne), le calife monte sur la chaire de l'Oratoire et invite le vizir à monter auprès de lui ; celui-ci se prosterne, monte et se prosterne à nouveau, puis le calife invite le cadi qui monte en baisant chacune des marches, jusqu'à la troisième (en partant du haut) où il s'arrête : MAQR., I, 454, 18 sq., 455, 32 sq. ; QALQ., 513. — On trouve dans Guillaume de Tyr (récit de l'ambassade de Hugues de Césarée, envoyé du roi Amaury au calife al-ʿAḍid, dernier de la dynastie), la description détaillée des manifestations de respect du vizir Šāwar (qui portait le titre de sultan) envers le calife. Ce passage est cité par REISKE, *Comm.*, p. 734 et mentionné par INOSTRANTSEV, p. 60 ; voir *Recueil des Hist. des Crois., Hist. Occ.*, t. I, 2e part., p. 911 sq. : « *Ingressis porro et in interiorem palatii partem « admissis (sc. legatis), Soldanus de more consuetam domino exhibens « reverentiam semel et secundo humi prostratus, quasi nemini de- « bitum cultum et quoddam adorationis genus coepit supplex impen- « dere. Tertio iterum prostratus gladium, quem de collo gerebat sus- « pensum, deposuit. Et ecce subito contractis mira velocitate velariis « margaritarum varietate auroque contextis, quae media dependebant « et obumbrabant solium, revelata facie, throno sedens aureo habitu « plus quam regio, paucis circa eum de domesticis et familiaribus « eunuchis apparuit Chalifa. Tunc accedens ad eum cum omni reve- « rentia Soldanus, sedentis pedibus osculum humiliter imprimens « adventus legatorum causam aperit* ».

(1) MAQR., 435, 20 sq., rapporte une tradition qu'il déclare fausse, d'après laquelle le calife se tenait sous l'arche de la Porte de la Fête et permettait qu'on baisât sa manche. — Dans la réception générale, les derniers à saluer étaient les gouverneurs provinciaux qui baisaient le seuil de la porte : QALQ., 500 ; MAQR., I, 386, 32 (où il faut corriger *qubba* en *ʿataba*).

(2) Aux cérémonies des Vendredis de Ramaḍān et du ʿId al-fiṭr, le vizir et le cadi, quand ils descendaient de la chaire, allaient à reculons pour rester face au calife qui était en chaire : MAQR., II, 281, 18 sq., 28 ; QALQ., 510, 514.

Il y a toutefois des cas où l'on ne baise pas littéralement le sol. Ainsi, la veille de la procession du Premier de l'an, quand le calife siège au *šubbāk* pour la revue des chevaux ; au lever du rideau, le vizir assis au-dessous du *šubbāk* se lève et salue en touchant trois fois la terre de sa main (1). Aux jours de réception générale, le Grand Cadi salue le calife, devant qui il est le premier introduit par le Ṣāḥib al-bāb, selon un protocole (*adab*) spécial qui ne semble pas comporter la prosternation, car il est dit que cet *adab* consiste en ce que le cadi lève la main droite et pointe l'index vers le ciel en disant : « le salut soit sur l'Émir des Croyants ; sur lui la miséricorde et les bénédictions de Dieu ! » (2). On comprend que seul le Cadi soit admis à faire ce geste religieux dont on sait la valeur symbolique dans la prière.

Dans certains cas, le vizir tourne seulement la tête (*sakaʿa*) vers le calife en guise de salut, ou bien fait un geste indiquant qu'il baise virtuellement la terre (*aumaʾa bi-taqbīl al-arḍ*) : c'est lorsqu'il doit, dans un cortège, quitter sa place pour passer à cheval devant le calife qu'il doit précéder, à sa rentrée au palais lors du retour de la procession du Premier de l'an et à son entrée dans les tentes lors de la procession de l'Ouverture du Canal (3).

Le respect du calife s'étend aux objets qui le touchent ou sont spécialement affectés à lui, et sont souvent qualifiés d'augustes (*šarīf*)(4), de la même manière qu'on employait l'épithète *sacer* pour les empereurs romains. Le sabre califien était l'objet d'honneurs spéciaux ; celui qui le portait dans les cortèges devait, tant qu'il en avait la charge, laisser tomber la pointe de son turban (*urḫiyat ʿaḏabatuhu, ḏuʾābatuhu*) (5). Le vizir ou un autre fonctionnaire baise un

(1) Maqr., I, 447, 37 ; Qalq., 505. L'expression est *ḫadama* (litt. servir, c'est-à-dire rendre hommage) *bi-yadihi fīʾl-arḍi* (par la main sur la terre). Le mot *ḫidma* est associé à *salām*, par ex. Maqr., I, 389, 28.

(2) Maqr., I, 386, 29 ; Qalq., 500, 9.

(3) Maqr., I, 450, 14 ; Qalq., 508 ; Maqr., 474, 7 (*aumaʾa bi-taqbīl al-arḍ*).

(4) Par exemple, le *tāj*, le *ṭirāz*, etc. Maqr., I, 469, 33 ; 475, 5 ; Qalq., 472.

(5) Maqr., I, 449, 9, 473, 24 ; Qalq., 505.

document qui vient du calife et qui lui est remis (1). Lorsque le Directeur de l'Office du Ṭirāz (voir plus haut) préside à l'emballage des pièces d'étoffe, costumes, parasols, etc. (2) destinés au calife, à Damiette, Tinnis ou autre lieux de fabrication, le Préfet de la région assiste à l'opération, debout, par respect pour ces objets mêmes (3). Quand un écuyer monte le cheval du calife, il faut qu'il y ait une séparation entre son corps et la selle du calife (4).

Le calife, en général, ne salue pas lui-même. Dans deux endroits concordants de Maqrīzī et Qalqašandī, on voit cependant le calife saluer le Grand Cadi et les témoins instrumentaires qui l'accompagnent et qui attendent, à la porte de la Mosquée d'Ibn Ṭūlūn, le passage du calife lors de la procession de l'Ouverture du Canal : le calife, à cheval, s'arrête un instant, salue le cadi qui ensuite s'approche et baise le pied qui lui fait face, puis les témoins s'avancent devant le cheval du calife qui salue également (5). D'ordinaire le calife, lorsqu'il répond au salut du vizir, le fait simplement, soit en agitant sa manche, soit par un simple signe (6). Lors-

(1) MAQR., I, 441, 6 (décret d'investiture du vizir Ma'mūn) ; I, 454, 20 et 23 (liste des personnages invités à monter sur les marches de la chaire quand prêche le calife au ʿId al-fiṭr : le cadi la baise avant de la lire ; cf. QALQ., 513).

(2) Ils sont emballés dans des sortes de panières (*safaṭ*, pl. *asfāṭ*, contenant semblable à un grand sac).

(3) MAQR., I, 470, 7, sq. C'est un grand honneur que d'être admis à escorter le calife dans les processions et à le garder de tout contact (service de *ḥijba*) et la liste de ceux qui auront ce privilège est dressée à l'avance : MAQR., I, 446, 7,453 u.

(4) MAQR., I, 444, 34 sq.

(5) MAQR., 477, 37-478, 1 ; QALQ., 519. — Il est toutefois curieux que dans une occasion semblable (Fête de l'Étang) où le Cadi et les principaux témoins attendent le passage du calife sous le portique de la Porte des Dailamites, il soit dit simplement : quand le calife fut en face d'eux ils sortirent pour lui rendre hommage et le saluer, et le cadi le saluait comme nous l'avons mentionné en baisant le pied qui était de son côté, tandis que les témoins étaient devant la tête du cheval, à quelques mètres : MAQR., I, 389, 28 sq. On se demande pourquoi cette différence et si le texte des deux premiers passages n'est pas altéré ; il semble bizarre que le calife salue le premier.

(6) *ʿId al-fiṭr*, à l'arrivée à l'Oratoire, quand le vizir passe de-

que, lors des cérémonies des Anniversaires (*maulid*) ou des Nuits d'illumination (*layālī al-wuqūd*), le cortège conduit par le Grand Cadi vient saluer le calife sous un des belvédères du palais (*manẓara*), le calife montre sa tête à une des fenêtres, entouré de ses eunuques ; l'un de ceux-ci ouvre une autre fenêtre, passe la tête par l'ouverture et, faisant un signe avec la main droite recouverte par la manche, dit : « L'Émir des Croyants vous rend votre salut ». Quand la cérémonie, qui comporte une allocution par les prédicateurs des mosquées cathédrales, est terminée, l'eunuque adresse de la même manière un salut à la foule, et les deux fenêtres sont refermées (1).

Le respect pour le calife implique naturellement le silence quand il apparaît avec tous ses insignes, et c'est au milieu d'un silence religieux qu'il sort du palais et monte à cheval (2). Ce n'est qu'une fois qu'il est monté à cheval qu'éclatent les sons de la fanfare qui l'accompagne ou que les récitateurs du Coran font entendre leur psalmodie (3). Tout le cérémonial tend à faire ressortir la majesté du calife.

Une autre forme des honneurs quasi-divins rendus au calife est l'encensement. Dans les six grandes processions califiennes, trois porteurs de cassolettes se tiennent à la droite du calife et trois à sa gauche avec des cassolettes d'argent et portant tous une ceinture à la taille et des charbons dans leur manche pour activer la fumigation, tandis qu'un des principaux fonctionnaires du Trésor public se tient parmi eux avec une boîte contenant l'encens qu'il place lui-même dans les cassolettes (4). De même on encense la place où

vant le calife : MAQR., I, 454, 7 ; *Fatḥ al-Ḫalīj*, quand le vizir passe devant le calife (voir plus haut) : MAQR., I, 474, 7 ; Retour de la procession du Nouvel An, MAQR., I, 450, 14, où il est dit que le signe furtif ou léger fait par le calife (*išāra ḫafiyya* ou *ḫafīfa*) est la plus grande marque d'honneur qui puisse venir de lui.

(1) MAQR., I, 433, 19 sq., 467, 17 sq. ; QALQ., III, 503, 501.

(2) MAQR., I, 473, 14 sq. (*Fatḥ al-Ḫalīj*) : les drapeaux flottent au vent, on évite respectueusement de parler et tous baisent la terre de loin, etc... Le silence à la réception du roi était également de règle chez les Sasanides.

(3) MAQR., *ibid.*, pour le Coran ; 449, 21 sq. ; 453, 25, pour la fanfare (Procession du Nouvel An).

(4) MAQR., I, 421, 2 sq. ; cf. NĀṢIR-I-ḪUSRAU, 141 (ambre et aloès).

doit se tenir le calife sur la chaire de la Mosquée aux Vendredis de Ramaḍān, ou de l'Oratoire en plein air à la Fête de la Rupture du Jeûne (1).

Dans tout ce que nous venons de noter, nombreuses sont les analogies avec Byzance. La salutation sous forme de prosternation, la proskynèse, est bien connue et aucune cérémonie à Byzance n'avait lieu sans la prosternation rituelle qui se faisait parfois à trois ou à quatre reprises (2). On connaît aussi les différentes circonstances dans lesquelles les dignitaires, les fonctionnaires promus, les évêques, etc., étaient admis à baiser les mains, les pieds ou les genoux de l'empereur (3). On trouve aussi à Byzance l'usage de se retirer à reculons, *ὀπισθοφανῶς*, ce que font les dignitaires promus, après avoir baisé les pieds et les genoux de l'empereur (4).

Comme le calife, l'empereur, quand il salue, ne le fait que par un signe de tête (5). Le geste de l'eunuque saluant de la manche pour le calife, n'a pas son équivalent exact à Byzance. Mais il n'est pas douteux qu'il doive s'expliquer par le rite de la main voilée et le geste de l'eunuque peut être comparé à l'usage qui veut que le Préposite à Byzance transmette l'ordre de l'empereur par un signe de la main recouverte de sa chlamyde, que le Maître des Cérémonies se couvre

(1) MAQR., *ibid.*, et II, 281, 9 sq. ; QALQ., III, 509 sq.

(2) Sur la proskynèse, et les cas où elle se bornait à une simple révérence, voir REISKE, *Comm.*, 418-419, et surtout l'article détaillé de R. GUILLAND, *Autour du Livre des Cérémonies*, *Revue des Études grecques*, 59-60 (1946-1947), p. 251 sq. Cf. GRABAR, *op. cit.*, 85 sq. Pour la prosternation à trois reprises, voir *Cérém.*, I, ch. 47, p. 243, 11 sq. ; II, ch. 24, p. 624, 12. L'expression traduisant le geste de la proskynèse est différente de l'expression arabe ; c'est *tomber* (aux pieds de.., sur le sol...) *πίπτειν* qui a d'ailleurs des analogues en arabe (*inkabba*).

(3) Surtout lors des promotions. Voir le détail dans EBERSOLT, *Études...*, p. 36, et GUILLAND, p. 253-256. Il ne semble toutefois pas qu'on trouve à Byzance le geste de baiser l'étrier ou le pied de l'empereur à cheval. Les ambassadeurs aussi devaient se prosterner et baiser les pieds du Basileus : GUILLAND, p. 255.

(4) *Cérém.*, I, ch. 32, p. 172, 13 ; ch. 47, p. 238, 16 ; ch. 48, p. 248, 13 ; ch. 58, p. 256, 19. Cf. REISKE, *Comm.*, p. 640. C'est ainsi que se retirent également les prisonniers après la cérémonie de l'imposition du pied sur la nuque : II, ch. 19, p. 611, 10.

(5) GUILLAND, *op. cit.*, p. 259.

les mains pour s'adresser à l'empereur, quand celui-ci descend un escalier (1). C'est assurément une manifestation de respect à l'égard de la personne sacrée du souverain, qu'on ne devait pas primitivement approcher avec une main nue et impure, usage strictement observé à la cour des Achéménides (2). Faut-il comparer, toutes proportions gardées, le geste du calife saluant de la manche à celui de l'empereur, bénissant le peuple avec le pan de son vêtement, dans lequel le Maître des Cérémonies a fait un pli (3) ?

Le silence en présence du souverain faisait l'objet à Byzance d'un rite spécial et plus compliqué qu'à la cour fatimite où il n'y a pas à proprement parler de silentiaires (4).

L'usage oriental d'encenser le souverain était pratiqué aussi à Byzance en de nombreuses occasions. Lorsque l'empereur a pris place sur le trône du Chrysotriclinos pour la cérémonie de la promotion des patrices, et qu'il est entouré de tous les officiers de la Chambre, il est encensé trois fois par le *mensurator* ou le *papias* du Grand Palais, et il en est de même lors de la promotion des proconsuls (5). L'empereur est encensé par le Patriarche au Puits Sacré de Sainte-Sophie avant le triomphe au Forum, par l'higoumène de Saint-Serge quand il vient à cette église dans la semaine de Pâques (6). Nicéphore Phocas est accueilli à la Porte d'Or par la foule portant des cierges et des cassolettes (7). Le jour de la Cérémonie de l'Ascension, l'empereur se rend de la Porte d'Or à

(1) *Cérém.*, I, ch. 27, p. 149, 18 ; I, ch, 1, p. 10, 1 ; I, ch. 46, p. 233, 19 ; I, ch. 12, p. 18 (scholie) ; cf. REISKE, *Comm.*, 175-176 et BRÉHIER, *Le monde byzantin*, II, 69.

(2) Sur ce rite, voir A. DIETERICH, *Der Ritus der verhüllten Hände*, *Kl. Schriften*, p. 400-449, spécialement 444 sq. Cf. ALFÖLDI, *Ausgestaltung*, p. 33 sq. De là vient l'usage du gant ; d'autre part le rite de la *gāšiya* (couverture de cheval portée devant un souverain musulman, voir *Encycl. de l'Islam*, s. v.) serait aussi à rattacher à cela (BECKER, dans *Centenario M. Amari*, p. 149 sq.).

(3) *Cérém.*, I, ch. 68, p. 306-07, ch. 69, p. 325, 2.

(4) On sait qu'un des sens du mot *silention* à Byzance est : « audience ».

(5) *Cérém.*, I, ch. 48, 16 sq. (cf. VOGT, II, 51 et *Comm.*, I, 65 pour l'explication du mot *mensurator*) ; I, ch. 49, p. 255, 17-18.

(6) *Cérém.*, II, ch. 19, p. 608, 23 ; I, ch. 11, p. 87, 22-23.

(7) *Cérém.*, I, ch. 96, p. 438, 6.

la Porte de la Source où il est accueilli par le Domestique des Noumeri qui porte un *thymiatos* (1).

## Les insignes de la souveraineté

Les insignes impériaux dans les Cérémonies, à Byzance, sont en premier lieu d'ordre vestimentaire : chaussures (*campagia*), *lôros* (écharpe brodée d'or et ornée de pierres précieuses), *thôrakion* (écusson broché d'or porté avec le lôros), la couronne sous ses diverses formes ; l'empereur porte également à la main une croix d'or, remplaçant l'ancien sceptre consulaire, et l'*akakia*, sachet de soie rempli de poussière ayant valeur de symbole (2). D'autres objets, emblèmes de la souveraineté, sont portés devant ou derrière l'empereur, soit dans les processions triomphales, soit dans les processions religieuses : lance et bouclier portés par les spathaires

(1) *Cérém.*, I, ch. 18, p. 109, 12. Sur l'usage de l'encensement, cf. REISKE, *Comm.*, p. 10 et BRÉHIER, *Le monde byzantin*, II, 75. L'usage de porter des cierges devant les empereurs va de pair avec l'encensement (voir n. préc. et cf. ALFÖLFI, *Ausgestaltung*, p. 111 sq.). Rien de tel chez les Fatimides, à proprement parler : cependant, lors de l'arrivée du cortège du cadi, précédé de trente cierges, devant le belvédère où se montrera le calife, lors des cérémonies des Nuits d'illumination (voir plus haut, n. 1 de la p. 384), le calife apparaît ayant devant lui des cierges qui éclairent sa figure : MAQR., I, 467, 16 (détail manquant dans QALQ., III, 501), mais c'est peut-être simplement pour qu'il soit possible de le voir de la place. Ces cérémonies n'ont rien de commun avec la *ἑορτὴ καὶ προέλευσις τῶν φώτων* de *Cérém.*, I, ch. 26 ;elles ont lieu le 1er et le 15 des mois de rajab et de ša'bān, mais reposent néanmoins sur d'anciens usages chrétiens ou pré-chrétiens (cf. la procession aux lumières du *Maulid* du Prophète : voir *Encycl. de l'Islam*, sous *mawlid*).

(2) Voir EBERSOLT, *Études...*, p. 63 sq. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des différences de costumes et d'insignes suivant qu'il s'agit de processions religieuses ou de processions militaires. Sur l'interconnexion entre la procession triomphale, le *processus consularis*, la réception de l'empereur (*adventus*), et les processions religieuses, et sur la fusion qui s'est produite entre ces diverses manifestations dans le cérémonial byzantin, voir DEÉR, *Der Ursprung der Kaiserkrone* (*Schweizer Beiträge zur allgem. Geschichte*, VII, 1950), p. 59-69 (*Der Kaiserhelm als Insigne des Triumphs*) et ALFÖLDI, *Ausgestaltung...*, p. 88 sq., *Insignien und Tracht...*, p. 33 sq. Le cortège impérial, au retour de la cérémonie du Lundi de Pâques

impériaux (1), drapeaux ou emblèmes divers (2). Sur certains drapeaux étaient brodées différentes images, par exemple celle de la Victoire, ou celle de l'empereur à cheval, ou celle de Saints militaires ou de dragons, etc. D'autres insignes sont la Grande Croix ou la Verge de Moïse (3).

Une comparaison des insignes impériaux avec les insignes de la souveraineté chez les Fatimides montrera certaines analogies, mais aussi des différences assez profondes. Voici, d'après l'énumération qu'en donne Qalqāšandī dans un chapitre spécial, les insignes fatimites (4). Ce sont : le *tāj* (litt. couronne, mais non couronne en réalité, comme on verra plus loin), le sceptre (*qaḍīb al-mulk*), le sabre, l'écritoire, la lance, le bouclier, le *ḥāfir* (joyau en forme de fer à cheval appliqué au haut du *tāj*), le parasol, les drapeaux divers, les deux éventails chasse-mouches, les armes diverses, les timbales, les tentes. Ces insignes sont ceux qui servent pour les cérémonies solennelles, soit qu'ils soient portés dans les cortèges, soit, comme les tentes, qu'ils soient placés à un endroit où doit se dérouler la cérémonie (ainsi pour l'Ouverture du Canal). Dans quelques cérémonies, divers insignes sont absents. Un certain nombre d'entre eux, tout en fai-

*Cérém.*, I, ch. 10) a nettement un caractère de symbolique triomphale, comme l'a montré Deér, *op. cit.*, p. 72.

(1) *Cérém.*, I, ch. , p. 7, 5-6, 10 (procession à la Grande Église) ; I, ch. 23, p. 130, 13 (procession de la Nativité de J.-C.) ; II, ch. 13, p. 558, 1 (procession du dimanche ou autre jour à l'Église des Saints Apôtres ou toute autre église) ; II, ch. 19, p. 608, 14-15 (triomphe au Forum ; protostrator portant, avec l'étendard impérial, *φλάμουλλον*, la lance impériale qui sera imposée sur la nuque d'un des prisonniers prosterné). Sur le sens du mot *arma* (*armata*) soit employé seul, soit joint à lance et bouclier, voir Reiske, *Comm.*, p. 47.

(2) Il y a d'abord l'étendard impérial, le *φλάμουλλον*, surmonté de la croix : II, ch. 15, p. 576, 21-22, 577, 1-4 (cérémonie à l'hippodrome en l'honneur des ambassadeurs arabes en 946) ; II, ch. 19, p. 608, 14-15 ; 609, 10 (triomphe au Forum). Cet étendard est tissé d'or et en étoffe de soie fine (*sendes*, arabe *sundus*, mot persan d'origine). Sur les noms et les formes des autres drapeaux, portés dans diverses cérémonies tant civiles ou religieuses que militaires, voir Ebersolt, *Études...*, p. 42-43 et cf. Reiske, *Comm.*, 81, 667-668.

(3) *Cérém.*, II, ch. 40, p. 640.

(4) Qalq., III, 472 sq.

sant partie du matériel des magasins califiens, sont affectés en propre au vizir ou aux grands émirs dans les cortèges, ainsi des drapeaux pour le vizir, des litières (*ʿammāriyyāt*) pour les émirs. L'énumération de Qalqašandī, portant sur des insignes de procession, diffère de celle qu'on trouve chez Ibn Ḫaldūn pour les divers souverains musulmans de son époque et qui a trait en grande partie à des attributs ou emblèmes généraux de souveraineté ne pouvant figurer dans des cortèges, comme le trône par exemple (1).

Les insignes, chez les Fatimides, sont en nombre beaucoup plus considérables que chez les Abbasides, sur les processions desquels nous ne possédons d'ailleurs que de bien maigres renseignements. Les insignes abbasides anciens sont surtout le sceptre, le sceau et le manteau du Prophète (2). Il faut y ajouter la pique (*ḥarba*, *ʿanaza*) que le calife faisait porter devant lui à l'imitation du Prophète, par le Préfet de police, des drapeaux, le parasol (3) et sans doute aussi le *tāj*, qui est attesté pour le calife Muʿtazz au milieu du

(1) *Prolégomènes*, II, 42 sq.

(2) Cf. Ṭabarī sous l'année 158 : III, 455.

(3) Nous avons des indices certains montrant que cet insigne, appelé *šamsa* ou *šamsiyya*, existait chez les Abbasides au IIIe et au IVe siècle de l'hégire. Dès l'époque de Maʾmūn et de Muʿtaṣim, un secrétaire est chargé de *ʿamal al-mišmas* (si telle est la bonne lecture) *wal-fasāṭīṭ wa-ālat al-jammāzāt* : c'est probablement un engin pour protéger du soleil qui est ainsi désigné à côté des tentes et du harnachement des dromadaires : Ṭabarī, III, 484, 18. Il semble que le parasol califien puisse faire partie de la caravane du pèlerinage, accompagnant sans doute le représentant du souverain : Id., III, 2274, 2 (ʿArīb, 16, 7 sq.) sous 294, ʿArīb 119, 7, sous 312. En 251, les troupes fidèles au calife et les rebelles se disputent la possession de la *šamsa* califienne qui semble bien être le parasol : Id., III, 1153, 14. En 320, Muqtadir marche contre les troupes du rebelle Muʾnis en grande tenue (avec turban noir) et à l'ombre du parasol : ʿArīb, 167, 2. Il est porté devant l'émir al-umarāʾ, d'après le *Kitāb al-ʿUyūn*, cité par Mez, *Die Renaissance...*, 131. Dans sa longue note relative à cet objet, Inostrantsev, p. 68-70 a contesté que dans les exemples de Ṭabarī on puisse affirmer qu'il s'agit d'un parasol et pense que la *šamsa* signalée avec la caravane du pèlerinage serait plutôt le voile de la Kaʿba qui est désigné aussi par ce mot (cf. Maqrīzī, I, 385, 30 et voir d'autres exemples dans Inostrantsev, p. 69.) En tout cas, l'exemple de 320 est suffisamment probant.

IIIe siècle de l'hégire, sans qu'on puisse dire en quoi il consistait exactement (1).

Le *tāj* fatimite, qu'on pourrait au premier abord être tenté de comparer à la couronne byzantine, est probablement différent du *tāj* abbaside. Les califes abbasides l'ont porté, en effet, par imitation de la tradition persane dans l'intention de s'opposer à la simplicité omeyyade (2) et c'est sans doute le même *tāj* abbaside qu'un prince semi-indépendant comme le Ḥamdanide Saif ad-Daula a porté à l'occasion d'une réception d'ambassade (3). Quelle que soit la forme du *tāj* abbaside, celui des Fatimides en tout cas n'est pas une couronne proprement dite. Inostrantsev a suffisamment montré qu'il s'agissait d'un turban enroulé d'une façon particulière (4). L'expression « enroulement de majesté » (*šaddat al-waqār*) ou « enroulement arabe » (*šadda ʿarabiyya*), par laquelle est désignée la façon d'entortiller le *mindīl* ou turban, ce qui constitue le *tāj*, montre que cette coiffure devait se distinguer par son caractère arabe : on sait que les Fatimides ont une prédilection pour ce qui est arabe, malgré toutes les influences non-arabes qu'ils ont pu subir (5). Il semble bien que la première expression provienne d'un *ḥadīṯ* disant que le turban signifie majesté ou dignité pour le Musulman et gloire pour les Arabes (*waqār lil-Muslim wa-ʿizz lil-ʿArab*) (6). Il se pourrait donc qu'il y ait là une réaction contre les Abbasides et une intention de se distinguer d'eux. Il est probable que l'enroulement était fait autour d'une calotte rigide en un échafaudage plus ou moins volumineux. En effet, Maqrīzī, donnant le détail du costume de cérémonie du calife, énumère trois pièces constitutives de la coiffure : une calotte (*šāšiyya*), un turban (*min-*

(1) Ṭabarī, III, 164-167. Cf. Björkman, art. *Tāj* dans *Encycl. de l'Islam*, IV, 626.

(2) Björkman, *loc. cit.*, (Nöldeke, *Gesch. der Perser*, p. 453).

(3) Yaḥyā ibn Saʿīd, dans *Patr. Or.*, XVIII, p. 795.

(4) P. 65. Cf. Björkman, *loc. cit.* Nāṣir-i-Ḫusrau, 141, nous confirme qu'il s'agit d'un turban. Voir aussi Maqr., I, 448, 5 ; 449, 17 ; 473, 13 ; Qalq., III, 472, 484.

(5) Cf. leur habitude de prendre des noms rappelant l'antiquité arabe (Nizār, Maʿadd).

(6) Cité par Björkman, dans *Encycl. de l'Isl.* sous *Ṭurban*.

*dīl*) (1) et une pièce intermédiaire (*wasaṭ*) servant de doublure au turban (2). Le mot *tāj* semble d'ailleurs pouvoir s'appliquer aussi bien à la calotte elle-même qu'à l'ensemble calotte-turban (3). L'enroulement du turban donnait à cette coiffure la forme d'un myrobolan (4), fruit ayant l'aspect d'un gland, comparaison qui ne fait sans doute allusion qu'à la forme renflée et allongée de l'ensemble. Rien là-dedans ne peut donner l'idée d'une véritable couronne au sens ou nous l'entendons d'ordinaire. Il semble assez plausible d'admettre que le *tāj* fatimite ressemblait à une sorte de tiare analogue à celle des souverains sasanides que les anciens Arabes comparaient à un boisseau (5), et qu'il ne différait du *tāj* abbaside, lui-même d'inspiration sasanide, que par la manière d'enrouler le turban.

Ce *tāj* était orné d'une décoration particulière de pierres précieuses. Une grosse perle, la *Yatīma* (la Non-pareille), encadrée d'autres joyaux plus petits, était placée dans le *ḥāfir*, rubis en forme de croissant, d'où son nom (le fer à cheval), qui était entouré de baguettes d'émeraudes, c'est-à-dire

(1) Mot synonyme de *ʿamāma*, comme on voit par MAQR., II, 4, 23 sq.

(2) MAQR., I, 410, 12 sq.

(3) Le *tāj* osmanli ou persan, comme on voit dans le *Dictionnaire des Vêtements* de DOZY (cf. *Encycl. de l'Isl.* s. v.) est le bonnet qui se trouve à l'intérieur du turban : il a la forme d'un cône tronqué à douze plis ou cannelures. Dans l'énumération des cadeaux faits par Jauhar au calife Muʿizz, Ibn Ḥammād (éd. VANDERHEYDEN, 45) parle d'un « étui de bambou dans lequel était un *tāj muraṣṣaʿ*, car Muʿizz fut le premier calife fatimite à porter le *tāj* ». On pourrait être tenté de traduire par « couronne incrustée de pierreries ». Mais le texte correspondant de MAQRĪZĪ, I, 385, 29-30 a, au lieu de *tāj*, le mot *šāsiyya*. Le *tāj* désigne donc ici une calotte brochée de pierreries. Comme le fait remarquer Deér à propos des termes byzantins désignant les différentes coiffures impériales (*art. cit.*, p. 78-79), on ne doit pas inférer de la signification primitive d'un mot que ce qu'il désigne à un moment donné ait la forme et la destination de l'objet ainsi désigné primitivement.

(4) MAQRĪZĪ, I, 448, 6. Cette comparaison avec le *myrobalanus*, *phoenicobalanus*, fruit ayant la forme d'un gland, ne se trouve pas dans Qalqašandī.

(5) Voir dans la *Sīra* du Prophète l'histoire de Saif b. Dī Yazan à la cour de Perse (Ibn Hišām, *Sīra*, p. 42).

d'émeraudes enfilées sur des baguettes ou fils rigides sans doute. Le tout était fixé sur une pièce de soie cousue légèrement, mais solidement, au haut du turban (1). Faut-il rapprocher ce *ḥāfir* ou croissant de l'ornement en forme de demi-cercle qu'on voit sur les couronnes byzantines (2)? Et ne peut-on également rapprocher le *tāj* fatimite de la *toufa* byzantine (3)?

Le *tāj* est la seule pièce du costume qui fasse partie des insignes de souveraineté portés dans les processions énumérées par Qalqašandī. Il y aurait sans doute des comparaisons à faire entre les vêtements de cérémonie byzantins et ceux de la cour fatimite, qu'il s'agisse du souverain ou des dignitaires et fonctionnaires, compte tenu des différences entre costume oriental et costume occidental, mais jusqu'à présent la plupart des termes arabes dont on trouve l'énumération particulièrement dans Maqrīzī (4) n'ont pas encore été suffisamment éclaircis; il en est de même sans doute pour beaucoup de noms grecs. Aussi faut-il renoncer provisoirement à esquisser un rapprochement dans ce domaine.

Pour les drapeaux, qui sont désignés sous le nom général de *a'lām* (sg. *'alam*) (5), on trouve différents termes: *liwā'*, *rāya*, *band* (pl. *bunūd*). Il semble que le premier terme désigne un drapeau plus petit que le second (6); le troisième

(1) Maqr., I, 448, 4 sq; 473, 13-14; Qalq., III, 472, 473, 505. Cf. Abū'l-Maḥāsin, éd. du Caire, IV, 84. Qalqašandī a fait du *ḥāfir* un insigne spécial qu'il met sur la tête du cheval du calife (voir la remarque d'Inostrantsev sur cette méprise, p. 66, et ce qu'il dit du sort du *ḥāfir* trouvé au palais par Saladin). Cet ensemble est appelé signe distinctif (*'alam, sima*) dans Maqr., I, 453, 36; 388, 3; 475, 18.

(2) Cf. Deér, *op. cit.*, p. 55, 83, fig. I, 3, II, 3 III, 2.

(3) Sur la *toufa* ou tiare, surmontée d'un panache de plumes, cf. Reiske, *Comm.*, 591, Ebersolt, *Études...*; 68.

(4) I, 410, 10 sq.; 21 sq.; 471, 8 sq.; 18 sq.

(5) Qalq., III, 473-474. Cependant le Magasin des Drapeaux se dit *Ḫizānat al-bunūd*.

(6) Voir Inostrantsev, p. 71, d'après les équivalents turcs (*liwā'* : *bairaq*; *rāya* : *sandjaq*). Notons les deux *liwā'*, dits « de gloire », que des valets spéciaux sont chargés d'attacher à la hampe, par devant le calife, après que celui-ci a commencé l'opération « pour la bénédiction ». Maqr., I, 412, 20-21.

mot vient du grec, mais il est difficile de dire si les *bunūd* (1) correspondent exactement aux *banda* grecs (2). Il y avait aussi des insignes qui n'étaient pas des drapeaux à proprement parler, constitués par des lances surmontées d'un croissant dans lequel s'enchâssait, d'une façon que le texte ne permet guère d'éclaircir, un lion de brocart rouge ou jaune tenant dans sa gueule une sorte de disque (3) ; d'ailleurs, les *bunūd* avaient aussi leur hampe surmontée d'un croissant ou d'un cédrat (c'est-à-dire d'une sorte de boule). Croissant et boule sont des emblèmes qu'on trouve ailleurs en islam, par exemple sur les minarets des mosquées, mais qui naturellement ne sont pas spécifiquement musulmans, et qui, ici, sont le pendant de la croix des *skeptra*, *flamoulla* et autres drapeaux ou insignes byzantins.

On ne peut trouver ensuite d'autre point de comparaison que dans les armes, mais, à Byzance, seuls, la lance et le bouclier sont des insignes de souveraineté, tandis que, chez les Fatimides, les armes de parade constituant ces insignes sont beaucoup plus nombreuses, sabres, masses d'armes, épieux, boucliers, javelots (4) portés par des *ṣibyān*, des esclaves noirs, etc. Les ornements de ces armes, dont certaines sont dans des étuis de brocart, garnis de rubans (*ṣarārib*) (5), en font des objets de luxe et de parade et non des armes véritables.

(1) MAQR., I, 447, 2 sq. ; cf. 404, 1-2 : ce sont des drapeaux affectés au Vizir ou au Grand Cadi ou au Grand Missionnaire.

(2) REISKE, *Comm.*, p. 81-82. De ce mot, d'origine germanique, vient « bannière ».

(3) MAQR., I, 448, 26 sq. ; QALQ., III, 474. Les deux textes ne concordent pas entièrement. Il me semble difficile d'admettre que le mot *fam* (*fum*), comme le veut INOSTRANTSEV, p. 27, désigne l'ouverture du croissant et non la gueule du lion. La fin de la description est tout à fait obscure.

(4) QALQ., III, 474. Voir aussi l'énumération du Cortège du Nouvel An : MAQR., I, 446, 30 sq. ; 447, 5, sq. ; QALQ., III, 507.

(5) QALQ., *loc. cit.* ; cf. MAQR., I, 446, 29 (pour des javelots attachés deux par deux par des rubans de soie). A Byzance, les lances portées lors du triomphe étaient dorées, incrustées de perles et même ornées de rubans (DEÉR, *op. cit.*, p. 71).

## Les uniformes et insignes spéciaux de fonctions ou dignités

Les fonctionnaires fatimites avaient des uniformes et insignes particuliers et c'était l'usage qu'à certaines occasions leur fussent remis solennellement des vêtements et insignes d'honneur ou simplement des uniformes neufs, fournis par le Magasin des Vêtements califien. C'était le cas, par exemple, lors d'une nomination, individuellement, ou, lors de la Fête de la Rupture du Jeûne (1), en bloc à tous les fonctionnaires en général. D'ailleurs le magasin fournissait de vêtements d'été et d'hiver, non seulement les fonctionnaires, mais aussi leurs femmes et leurs enfants, et Maqrīzī nous a conservé une précieuse énumération de vêtements distribués en l'année 516, avec l'indication de la fonction de chacun de ceux qui en bénéficièrent et des étoffes différentes dont ils étaient faits suivant le rang de ceux à qui ils étaient distribués.

D'une façon générale une comparaison entre les insignes et uniformes des dignitaires ou fonctionnaires fatimites et ceux que portaient les dignitaires byzantins et qui leur étaient remis lors des promotions (2), ne manquerait pas d'être intéressante, mais pour les raisons indiquées plus haut, elle serait actuellement difficile. Nous nous contenterons aujourd hui de mentionner les insignes de quelques dignitaires fatimites.

Le Vizir de plume portait un turban haut et passant sous le menton, une robe appelée *durrā'a*, ouverte de la gorge jusqu'à la région du cœur, avec des ganses et des boutons soit d'or, soit de perles ; il avait droit à un écritoire orné d'or venant des magasins califiens et à des *ḥujjāb* (chambellans ou huissiers) (3).

Les fonctionnaires de plume, cadis, témoins instrumen-

(1) Cette fête était même appelée par suite Fête des Robes (*'Id al-ḥulal*), MAQR., I, 410, 8.

(2) Voir la seconde partie du livre I et divers passages du livre II des *Cérémonies*.

(3) MAQR., I, 440, 2 sq. ; QALQ., III, 490.

taires ou notaires, juristes d'une façon générale, sont distingués par le port du *ṭailasān*, voile de nuque couvrant également les épaules, marque traditionnelle des hommes de loi (1). Aussi le costume distinctif du Grand Cadi reposait-il principalement sur le turban et le *ṭailasān* festonné (*muqawwar*). Le Grand Cadi était également gratifié d'un sabre, d'un collier *ṭauq*, d'un écritoire orné d'argent et d'une mule comme monture (2). Le Grand Missionnaire avait la même tenue que le Grand Cadi, mais il avait droit à un tambour, des trompettes et des drapeaux spéciaux, insignes qui revenaient au Grand Cadi dans le cas où il était en même temps Grand Missionnaire (3).

Le Grand Chambellan à l'époque du vizir Ma'mūn recevait un collier, *ṭauq*, un sabre et une ceinture, le tout doré (4).

Le Vizir de sabre recevait un sabre, un collier, *ʿiqd*, constitué par une chaînette de brillants, à la place du *ṭauq* qui était sans doute un collier ou collerette plus ou moins rigide, et, pour le costume, il avait le *ṭailasān* et le turban passant sous le menton (*ḥanak*) avec la pointe (*ḏu'āba*) pendante, ce qui était aussi et spécifiquement, l'uniforme du Grand Cadi. Il était en outre doté d'un écritoire (5).

Les Grands émirs étaient distingués par un collier *ṭauq* d'or, des bracelets (6), un sabre à ornements. Les émirs, d'une

(1) MAQR., I, 440, 31. Primitivement, pièce de vêtement non arabe (Juifs et Persans). Cf. *ZDMG*, 28, p. 312 sq. ; *JRAS*, 1935, p. 334-335 ; MACHRIQ, 1950, p. 248-249.

(2) MAQR., I, 403-404 ; cf. 440, 31 ; QALQ., III, 486. Cf. aussi IBN ḤAJAR, dans l'éd. Guest de Kindī, p. 589, 592, 596, 599, 604. Les vêtements de corps étaient la *gilāla* et le *qamīṣ*, c'est-à-dire tunique et chemise (équivalents français approximatifs). Le turban était sans doute noué sous le menton (*ḥanak*).

(3) MAQR., I, 391, 404 ; QALQ., III, 487.

(4) MAQR., I, 441, 11.

(5) MAQR., I, 440, 12 sq. ; 28 sq. ; 34 ; 36 ; 441, 9 ; cf. 381, 2. Cependant le vizir Ma'mūn, successeur de Afḍal en 515/1122, reçut un collier (*ṭauq*). Dans les processions étaient affectés aux vizirs des cannes d'argent, des drapeaux, des litières, des chevaux tout harnachés : MAQR., I, 412, 23 ; 446, 31, 37 ; 447, 18. On voit p. 481, 4, que le vizir Ma'mūn, le mardi et le samedi, se rendait de son hôtel au Palais du Calife accompagné de la fanfare *rahajiyya*.

(6) Le collier *ṭauq* est peut-être à comparer au *μανιάκιον*, insigne

façon générale, recevaient des vêtements de lin fin, et des turbans d'étoffe fine brochée ou lamée d'or au chiffre brodé du calife (*al-ʿamāʾim al-qaṣab biʾt-tirāz aḏ-ḏahab*) (1). On a vu plus haut qu'une certaine catégorie d'émirs avait pour insigne distinctif une canne d'argent. Dans les processions, des drapeaux, des cannes d'argent, des litières (*ʿammāriyyāt*) étaient aussi affectés aux émirs et pris dans la *Ḥizānat at-tajammul*.

## Les cérémonies

A. — *Les processions*. Les cérémonies dans la capitale des Fatimites se divisaient en cérémonies avec processions solennelles (*mawākib*, pl. de *maukib*, proprement marche d'un cortège et cortège, ou *rukūb*, proprement chevauchée) et cérémonies sans processions qui étaient des réceptions de dignitaires ou d'ambassadeurs à l'intérieur du palais et de cortèges aux portes du palais, ou des séances de célébration d'une fête, ou des revues de matériel, de chevaux. Certaines étaient suivies d'un banquet.

Les processions peuvent être divisées en processions religieuses et en processions civiles. Aucune n'a un caractère uniquement militaire. Cependant la plupart s'accompagnent d'un déploiement et défilé de troupes faisant partie de l'armée et de la marine et des différents corps de la garde et de la « maison » du calife entourant ce dernier, de la garde particulière du vizir et des émirs, de sorte qu'elles ont un cachet militaire et une allure de parade.

Les processions religieuses ont lieu à l'ouverture du mois du jeûne, à l'occasion de la célébration de la prière des deuxième, troisième et quatrième vendredis de ce mois, et de la

militaire byzanitn, et le *ʿiqd* au *κλοιός*. Cf. REISKE, *Comm.*, 829. Le *κλοιός* est l'insigne du protospathaire (II, ch. 52, p. 709, 20) ; le *μανιάκιον* l'insigne du spatharocandidat (I, ch. 10, p. 81, 10). Cf. aussi II, ch. 15, p. 584, 4. Le bracelet est aussi usité à Byzance : le César Alexis Mouselé dans le triomphe de Théophile a des *μανικέλλια* et même des *ποδόψελλα* d'or,qui ne semblent pas être des pièces d'armure : App. à I, p. 505, 15.

(1) MAQR., I, 440, 25.

prière des deux grandes fêtes musulmanes, celle de la Rupture du Jeûne et celle des Sacrifices.

Les processions civiles sont celles du Premier de l'An, de l'Onction du Nilomètre, de l'Ouverture du Canal au début de la période d'inondation du Nil, de l'anniversaire de la transmission du pouvoir du Prophète à ʿAlī ou fête de l'Étang de Ḫumm, et enfin les processions dites abrégées qui se faisaient avec un appareil de cour beaucoup plus simple que les autres et avaient pour but Foṣṭāṭ ou un pavillon de plaisance du calife (1).

L'élément religieux ne manquait d'ailleurs jamais aux processions civiles, car toujours y participaient des récitateurs du Coran qui, à divers moments, récitaient le Livre Sacré, et des prières étaient faites parfois au cours de la cérémonie.

La procession fatimite type est celle du Premier de l'An (2), et certains détails qui sont communs à cette procession et aux autres ne sont parfois donnés par les auteurs que dans celle-ci, à laquelle ils renvoient quand ils parlent des autres. Elle est préparée avec grand soin et dès la dernière décade du dernier mois de l'année. C'est alors qu'on faisait sortir de la *Ḫizānat at-tajammul* et de la *Ḫizānat as-silāḥ* les armes de parade, les cannes d'argent, les litières, drapeaux, tambours, etc., qui devaient figurer dans le cortège, de la *Ḫizānat as-surūj* les harnachements de parade destinés aux chevaux montés et aux chevaux de main. La veille de la procession, le calife procédait solennellement au cours d'une séance où les dignitaires venaient le saluer au *šubbāk*, à la revue des chevaux du cortège, puis à la revue des vêtements et du matériel : c'est alors qu'on préparait le *tāj*, le parasol, les drapeaux et armes particuliers au calife. Le matin de la procession, les dignitaires assemblés sur l'Esplanade *Bain al-Qaṣrain* entraient avec le vizir dans la Salle d'Or. On

(1) MAQR., I, 484, 14 sq. ; 495, 8 sq. ; QALQ., III, 521.

(2) MAQR., I, 446, 22 sq. ; QALQ., III, 504 sq. ; ABŪ'L-MAḤĀSIN IV, 79 sq. Cette description est empruntée à un ouvrage perdu d'Ibn at-Ṭuwair relatif aux dynasties fatimite et ayyubite. Elle est précédée dans MAQR., I, 445, 38 sq., d'une description partielle pour l'année 517, due à Ibn al-Ma'mūn, fils du vizir Ma'mūn, qui met surtout l'accent sur le rôle du vizir son père. Cette sortie du Premier de l'An est celle qui a été particulièrement étudiée par Inostrantsev.

amenait le cheval du calife, on apportait le parasol, le sabre, l'écritoire à la porte de la salle d'audience ; vizir et émirs se tenaient près de la monture du Souverain. Alors le *Ṣāḥib al-majlis* levait solennellement le rideau, le calife sortait précédé de ses eunuques, dans sa tenue de cérémonie (*tāj, yatīma*), ceint du sabre « magrébin » (1), tenant le sceptre à la main. Les émirs sortaient, suivis du vizir qui montait à cheval et s'arrêtait à la porte du palais. Le calife montait à cheval à l'aide d'un siège et s'avançait sur le marbre recouvert de tapis pour éviter une glissade du cheval, et quand il arrivait à la porte, au signal donné par une trompette particulière, toutes les trompettes du cortège rangé sur l'esplanade sonnaient et le parasol était déployé. Dès que les eunuques *muḥannak* entourant le calife étaient montés à cheval, celui-ci se mettait en marche ayant à sa gauche le porte-parasol, encadré par les chefs des « jeunes de l'étrier » dont deux à la bride, deux à la hauteur du cou et, à l'étrier, deux autres, dont l'un à droite portant le fouet du calife (2).

L'ordre du cortège était le suivant : les fils des émirs (3), des détachements militaires d'élite, les émirs inférieurs, les émirs à canne, les émirs à colliers, les eunuques *muḥannak*, les porteurs des drapeaux « de gloire » de chaque côté du

(1) QALQ., 506, « arabe ».

(2) Dans la description du départ de la procession du *Fatḥ al-Ḥalīj* par Ibn al-Ma'mūn, quand les écuyers sont à la bride et aux étriers du calife, celui-ci appelle le vizir qui s'avance en se prosternant, puis baise l'étrier et ensuite la main du calife ; il prend le sabre califien, le baise et le donne à son frère chargé de le porter ; le calife sort de la *Qā'at aḏ-ḏahab* ; les différents écuyers et porteurs d'armes se placent, puis tous ceux qui doivent prendre place dans le cortège à l'appel des « jeunes du salut » (*ṣibyān as-salām*). Alors le calife sort de la Porte d'Or aux accents de la fanfare, le parasol est déployé et le cortège se met en marche (MAQR., I, 473, 19 sq.).

(3) Il semble que ce soient des sortes de « cadets ». On voit aussi à Bagdad dans les groupes faisant la haie sur le passage des ambassadeurs grecs, des « fils de généraux ». Voir le récit sur l'ambassade de l'année 305 dans VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. fr., t. II, 2e partie, p. 78. De même au Caire, lors du défilé de la Fête de l'Étang, les fils des commandants des différents corps de troupes défilent à la tête de leurs unités à la place de leurs pères qui se tiennent autour du calife sous la porte d'où il assiste au défilé : MAQR., I, 389, 19.

calife, le Porte-Écritoire, le Porte-Sabre (1), l'un et l'autre à gauche du calife, et derrière les eunuques *muḥannak*, à droite, les gardes affectés par le vizir à la protection du calife.

Venait ensuite le calife ; à la tête de son cheval marchaient les deux Slaves porteurs des éventails chasse-mouches ; de chaque côté du cheval les groupes des « jeunes de l'étrier » (*ṣibyān ar-rikāb*), sabre au clair. Derrière le calife un nouveau groupe de jeunes de l'étrier, puis dix porteurs de sabres destinés aux exécutions capitales, puis les porteurs des « petites armes », sortes de javelots de parade. Derrière eux à une certaine distance, le vizir escorté de 500 *ṣibyān* revêtus de cottes de mailles. Puis la fanfare : tambours, cymbales, flûtes. Puis le porteur de la lance et du bouclier qu'on prétendait être ceux de Ḥamza, oncle du Prophète.

Ils étaient suivi d'un détachement de plus de 500 soldats de marine armés d'arbalètes (arcs à pied et à étrier) ; puis venaient successivement 4000 hommes pris parmi les différents corps d'infanterie, les porteurs des deux enseignes aux lions de brocart, et les porteurs des 21 drapeaux qui étaient les uns et les autres des cavaliers appartenant aux *ṣibyān* du service particulier du calife (*ṣibyān al-ḫāṣṣ*). Après eux venaient 3000 cavaliers des différents corps de cavalerie de l'armée et de la troupe spéciale des « jeunes des chambres » (*aṣ-ṣibyān al-ḥujariyya*).

La police et la bonne marche du cortège étaient assurées en tête par le Préfet du Caire, au milieu par l'*Isfahsalār*, en queue par le *Ṣāḥib al-Bāb*, chacun d'eux allant et venant le long du cortège à la rencontre l'un de l'autre.

Ce résumé ne donne pas une idée complète de la composition du cortège d'autant plus que les auteurs négligent de fixer la place de certains détachements qu'ils ont mentionnés dans l'énumération des armes de parade et dont ils ne parlent pas à nouveau dans la description du cortège : ainsi les *Sabarbariyya*, au nombre de 60, porteurs de lances à fer

(1) Chacun de ces dignitaires était lui-même accompagné d'un groupe de dix à vingt de ses compagnons. Tout ce monde était vraisemblablement à cheval. Cependant le texte ne le dit pas expressément, sauf en ce qui concerne le Porte-Écritoire.

long et large (1), qui marchaient à pied à droite et à gauche du cortège et les 100 volontaires porteurs d'un sabre et d'un bouclier, qui allaient aussi à pied. Ils ne disent pas non plus quelle était la place des litières, celle des chevaux de main porteurs des harnachements de parade, affectés au calife, au vizir, aux émirs et aux dignitaires des Ministères (2).

Le cortège sortait du Palais par la porte principale et se dirigeait vers une des deux portes nord de l'enceinte du Caire, la Porte de la Victoire, allait de là à l'autre porte nord, la Porte des Conquêtes, rentrait et revenait à l'Esplanade. A un endroit donné, le cortège se disloquait pour laisser le vizir passer devant le calife et aller se placer à l'intérieur de la Porte du Palais, tandis que les émirs qui étaient en tête du cortège mettaient pied à terre à l'entrée même. Une fois le calife entré, le vizir descendait de cheval et se tenait face à la monture du calife, tandis que celui-ci mettait pied à terre pour rentrer dans ses appartements entouré de ses eunuques (3).

(1) Ces armes sont mentionnées dans un traité d'armurerie de l'époque de Saladin, édité par C. CAHEN, *Bulletin d'Etudes Orientales*, XII, p. 117. Ces soldats d'une main faisaient des moulinets avec cette arme et brandissaient de la main gauche une grande pique.

(2) Ces chevaux de main sont notés également par Ibn al-Ma'mūn, 446, 9 et par NAṢIR-I-ḤUSRAU, 137, qui donne le chiffre de 10.000. Chaque cheval, dit-il, est couvert d'un caparaçon de mailles ; sur le pommeau de la selle est fixé un casque et d'autres armes sont disposées sur la selle elle-même. Le même passage parle de chameaux portant litières et de mulets portant des bâts, le tout richement orné. Dans certaines processions, ainsi lors de celle du *ʿId al-fiṭr* (MAQR., I, 454, 2), il y avait même des éléphants et des girafes (lire *zarāfāt* au lieu de *zarrāqāt* dans ce passage, d'après ABŪ'L-MAḤĀSIN, V, 177, 9-10, qui mentionne en plus des lions). Les uns et les autres étaient couverts de riches housses et les éléphants étaient montés par des hommes bardés de fer. Ces détails sont donnés pour l'époque du calife Amir (récit d'Ibn al-Ma'mūn dans MAQR.), mais les éléphants sont déjà attestés pour la même cérémonie à l'époque de Mu'izz, par IBN MUAYSSAR, éd. Massé, p. 44, 2 sq. Les bêtes sauvages sont passées en revue par le calife avant cette procession : MAQR., I, 452, 35 sq.

(3) Dans le récit d'Ibn al-Ma'mūn (voir plus haut, n. 2 de la p. 397), le calife entre d'abord au Magasin de la Garde-Robe privée pour changer de vêtements, puis fait une visite aux tombeaux de

Les rues par lesquelles passait le cortège étaient décorées par les commerçants, joailliers, changeurs, orfèvres, marchands d'étoffes et ils le faisaient « pour obtenir la bénédiction d'un regard du calife » ; boutiques, maisons, places, portes des *ḥārāt* (ou quartiers constitués par une rue et des impasses, dont l'entrée était fermée par une porte) étaient tendues d'étoffes de brocart et de lin fin (1).

Les autres processions comportent quelques différences avec la procession du Premier de l'An, d'abord pour l'itinéraire et le but, ensuite en ce qui concerne la tenue du calife et les insignes portés dans le cortège. Au Premier de l'An, le calife est en costume blanc non brodé, avec le *tāj*, la *yatīma*, le turban noué sous le menton et la pointe tombant du côté gauche ; tous les insignes de souveraineté l'accompagnent ; le parasol est de même étoffe et de même couleur que le costume. Aux processions du Ramaḍān (2), le costume est de soie blanche, mais sans ornements d'or « par respect pour la prière » ; il a là le *ṭailasān* festonné, blanc ainsi que le turban ; les autres insignes comme auparavant, le parasol étant toujours apparié au costume. Lors du *'Id al-fiṭr*, où les troupes sont d'ailleurs en plus grand nombre que dans les autres processions, le costume califien est blanc, mais en tissu broché d'or (*muḏahhab*), brodé (*muwaššaḥ*) et avec des ornements en forme de coupes (*mujāwam*) et le parasol de même (3). Au *'Id an-naḥr*, la tenue est rouge et brodée et le parasol de même, le calife ne porte pas le sceptre, tout ceci en raison du sacrifice que le calife accomplit lui-même ; il change de tenue au retour (4). Lors du *Fatḥ al-Ḫalīj*, il

ses ancêtres et rentre ensuite dans ses appartements (MAQR., I, 446, 13 sq.). MAQR., 454, 27-28 note que la visite aux tombeaux est de règle après chaque procession qui a lieu avec parasol, ainsi que chaque Vendredi. Sur ces tombeaux, cf. I, 407.

(1) MAQR., I, 446, 9-11 (Premier de l'An) ; 474, 2 sq. (Ouverture du Canal).

(2) QALQ., III, 510, 8 sq. ; MAQR., II, 281, 1-2. A un autre endroit (MAQR., I, 413, 1 sq.), on voit qu'il y a une légère différence selon les jours : le premier jour le costume est doré (c'est-à-dire broché d'or).

(3) MAQR., I, 455, 17 ; 410, 9 sq. ; QALQ., III, 513, 3.

(4) MAQR., I, 436, 28 ; 437, 6, 25 ; 456, 14 ; QALQ., III, 515.

y a une tenue (costume, turban, *ṭailasān*, parasol) pour l'aller en tissu dit *ṭamīm* de soie brodée d'or, et une tenue pour le retour en tissu *ḥarīrī* (sans doute de soie plus simple) ; au retour le turban n'est pas enroulé selon la *šaddat al-waqār* ou *šadda ʿarabiyya*, mais d'une façon plus simple, dite « non arabe » ou *dāniyya* (1). Dans les processions dites abrégées, le costume est blanc ou de couleur, broché d'or, le turban est enroulé de la façon « non arabe », il ne passe pas sous le menton et il n'y a ni parasol ni *yatīma* sur le turban (2).

La cérémonie de l'Onction du Nilomètre et celle de l'Ouverture du Canal se suivent à peu d'intervalle, trois ou quatre jours. Lors de la première, la procession se fait sans parasol. La seconde est une des plus grandioses du cérémonial fatimite : le nombre des trompettes du cortège est plus grand que d'habitude (3). Dans la première, le calife, arrivé au Nil, prend place pour aller au Nilomètre dans son embarcation spéciale où a été disposé un pavillon octogonal de 24 coudées de circonférence couronné d'une coupole de bois admirablement travaillé, le tout étant plaqué d'or et d'argent : ce pavillon est précédé d'un vestibule et de chaque côté de la porte sont dressés des fanaux de bois tourné, verni et doré, au-dessus desquels, de chaque côté, sont tendues des tentures appropriées. Il y monte accompagné de trois ou quatre de ses eunuques ; une fois qu'il y est monté, d'autres officiers du service personnel y montent également ainsi que le vizir, mais seuls s'asseyent, le calife à l'intérieur du pavillon et le vizir à l'extérieur. Quand l'embarcation est arrivée près des degrés au-dessus desquels s'ouvre la porte du Nilomètre, le calife y entre précédé du vizir et des eunuques. La cérémonie de l'onction terminée, le calife remonte dans le bateau et le quitte ensuite pour retrouver son cortège sur le rivage, ou bien descend le Nil, au milieu d'une grande foule

(1) Maqr., I, 413, 6 ; 472, 30 ; Qalq., III, 519, 521. Voir le détail des pièces de la tenue : Maqr., I, 471, 8 ; 410, 10 ; 471, 18 ; 410, 21.

(2) Maqr., I, 484, 31-33.

(3) Qalq., III, 519, 6 ; Maqr., I, 477, 25-26 : 10 d'or, 30 d'argent, les autres étant en cuivre ; de même, il y a 10 tambours en argent, au lieu de bois.

de barques jusqu'au lieu dit le Maqs, où son cortège l'attend pour rentrer au Caire (1).

Dans la seconde, le calife assiste à un défilé, sur le canal une fois ouvert, d'embarcations diverses, barques légères (*sumāriyyāt*) et grandes embarcations du service privé (*ʿušariyyāt*). Parmi celles-ci, qui sont toutes ornées d'or et d'argent, décorées de tentures brodées, avec leurs équipages en grande tenue, il y a l'embarcation califienne décrite plus haut, et six autres chacune de couleur différente, dont l'une est l'œuvre d'un constructeur sicilien, toutes portant à la poupe et à la proue des croissants d'or et d'argent et des colliers d'ambre (2).

Les cérémonies des deux grandes fêtes (*ʿId al-fiṭr* et *ʿId an-naḥr*) comprennent, ainsi que celles des Vendredis de Ramaḍān, un prône du calife du haut de la chaire, qui est l'occasion d'honneurs spéciaux dont il a été traité plus haut. Celle du *ʿId an-naḥr* comporte le sacrifice d'un certain nombre de victimes par le calife lui-même, opération sanglante qui se déroule suivant un cérémonial spécial que nous laissons de côté ici.

A côté de ces processions auxquelles le calife participe personnellement, il en est une que l'on doit mettre à part, car elle est précédée d'un défilé auquel le calife assiste à cheval sous une des portes du palais. C'est la cérémonie šīʿite de la Fête de l'Étang de Ḫumm qui a ainsi le caractère d'une véritable revue militaire. D'abord défile la « maison » du calife avec les chevaux de main, puis viennent les émirs à collier avec leur cortège propre et leurs chevaux de main, puis viennent les émirs à cannes et à litières, puis les différents régiments de cavalerie (5.000 hommes), ensuite les arbalétriers et archers au nombre de 1.000, puis l'infanterie proprement dite au nombre de 7.000 hommes environ avec enseignes et drapeaux, puis le vizir avec son escorte, le *Ṣāḥib al-bāb* avec ses lieutenants, ses chambellans et les soldats qui dépendent de lui, l'*Isfahsalār* et sa troupe, puis le Préfet du Caire et le Préfet de Fosṭāṭ avec leur escorte. Ce n'est qu'après ce défilé que commence la procession du

(1) MAQR., I, 476, 23 sq. ; QALQ., III, 517.
(2) MAQR., I, 473, 7, 475, 22 sq. ; 478, 36 sq. ; QALQ., III, 520-521.

calife accompagné de ses eunuques, sans apparat, sans parasol, sans *yalīma* sur le turban, et simplement d'une porte du palais à une autre où il est accueilli par le Grand Cadi et les témoins instrumentaires qui le saluent. Après cela a lieu une cérémonie à l'Iwān où un prédicateur fait un prône adapté à la circonstance (1).

Les processions que nous avons brièvement examinées ne peuvent se comparer exactement, ni avec les entrées triomphales des empereurs qui célèbrent avec un cérémonial spécial hérité de l'ancien triomphe romain une victoire sur l'ennemi, ni avec les autres processions impériales qui toutes comportent un élément religieux (alors que la procession fatimite du Premier de l'An n'en comporte pour ainsi dire pas), dont une partie importante se déroule à l'intérieur même du palais, et dans lesquelles la chevauchée de l'empereur, quand elle a lieu, n'est pas relativement l'élément le plus considérable. Les processions fatimites, celle de la Fête de l'Étang mise à part, ont toutes le caractère d'une sortie hors du palais et hors de la capitale, avec chevauchée du calife et parade militaire. D'autre part, le cortège hippique de l'empereur, hors du triomphe, n'a jamais un caractère militaire aussi prononcé que celui du calife fatimite (2). Ces restrictions faites, il y a tout de même quelque analogie entre la chevauchée de l'empereur quand elle a lieu (3) et celle du calife.

(1) MAQR., I, 389, 11 sq. ; 390, 11 sq.

(2) L'Esplanade *Bain al-Qaṣrain* permettait de rassembler devant le palais des troupes nombreuses, ce qui n'était peut-être pas le cas à Byzance.

(3) Retour de Sainte-Sophie à Pâques (l'aller a conservé un caractère purement religieux, le retour a pris un caractère « triomphal » : cf. DEÉR, *op. cit.*, p. 72), *Cérém.*, I, ch. 10, 80 sq. ; cortège du mercredi de la Mésopentecôte, I, ch. 17, p. 99 ; retour de la cérémonie de l'Annonciation, I, ch. 30, p. 67 et ch. 37, p. 191 ; retour de la cérémonie de la Nativité de la Vierge, I, ch. 37, 190 ; sortie du dimanche ou autre jour pour aller à l'Église des Saints-Apôtres, II, ch. 13, 557 sq. On voit l'empereur à cheval également en d'autres occasions (Ascension, I, ch. 18, p. 109 ; Vendredi Saint pour aller aux Blachernes, I, ch. 34, p. 178 sq. ; Samedi Saint, I, ch. 35, p. 186 ; Anniversaire de Constantin, pour aller à l'Église des Saints-Apôtres, II, ch. 6, p. 532 ; et d'une façon générale les chapitres 6-14 du livre II ; mais c'est surtout I, ch. 10, 80 et II, ch. 13, 557 qu'on a une description du cortège).

L'ordre du cortège de l'empereur au retour de la cérémonie du Lundi de Pâques était le suivant : en tête, il y avait tout un groupe à cheval comprenant les officiers de la Chambre, les magistres, patrices et sénateurs sur des chevaux revêtus de caparaçons de mailles (*ἐφ' ἵππων ἐστολισμένων ὑπὸ καταφράκτων*), sur le flanc des patrices chevauchaient les spatharocandidats portant collier, avec les spathaires, armés de leurs glaives, leurs boucliers et leurs *distralia* (haches). Les spatharocubiculaires chevauchaient près des officiers de la Chambre de chaque côté. Venait ensuite un groupe de fonctionnaires impériaux du service personnel, à pied, candidats (c'est-à-dire gardes vêtus de blanc), courriers, écuyers (*stratores*), gardes porteurs de boucliers (*skoutarioi*). L'empereur à cheval était entouré par des écuyers à pied, encadré par le Premier Écuyer (*Protostrator*) et le Comte de l'Étable à pied également ; devant marchaient le Maître des cérémonies et les silentiaires. Derrière l'empereur venaient les protospathaires eunuques sur des chevaux couverts d'un caparaçon de mailles. Ils étaient suivis par le Logothète du Drome. Venaient ensuite des protospathaires non eunuques sur des chevaux caparaçonnés également, puis des cubiculaires montés aussi. Derrière eux, le Drongaire de la Veille, les Manglabites et les autres domestiques du service personnel. Enfin les topotérètes des tagmes et les comtes à une certaine distance, protégeant l'arrière du cortège. Tout à fait en queue, le topotérète de l'arithmos était chergé d'empêcher la foule de se mêler au cortège (1). Le cheval de l'empereur était couvert d'un harnachement d'or incrusté de perles et de

(1) Pour l'explication des noms de fonctions de ce passage, voir les *Comm.* de REISKE et VOGT à ce chapitre. Les manglabites sont des sortes de licteurs, porteurs de verges (*ῥαβδοφόροι*) ou de bâtons ferrés ou masses d'armes, analogues peut-être aux *lutūt* arabes. Le mot est donné comme dérivé de *manus clava*. L'analogie de *μαγκλάβιον* avec le copte *τμακλάβι* dérivé de l'arabe *miǧlab* (*mijlab*), fouet (voir DOZY, s. v.), n'est cependant peut-être pas fortuite, d'autant plus que le mot est glosé aussi par *μάστιξ*. Voir REISKE, *Comm.*, p. 53 sq. Les *skoutarioi* qui sont devant l'empereur avec les *stratores* sont peut-être l'équivalent des spathaires tenant la hache d'armes et portant leur bouclier, qui, au cortège du mercredi de la Mésopentecôte, sont à la même place.

pierres précieuses et avait la queue et les pieds ornés de rubans de soie (1).

Dans une autre description, celle du cortège se rendant à l'Église des Saints-Apôtres, la disposition est légèrement différente. Les empereurs sont précédés par les préposites et tout le service de la Chambre, à cheval ; les manglabites et tous les hommes du service personnel sont également devant l'empereur ; les magistres, proconsuls, patrices et officiers de moindre rang, le Drongaire de la Veille, le Drongaire de la Flotte, suivent l'empereur derrière les armes impériales de parade (ὄπισθεν τοῦ ἄρματος), c'est-à-dire derrière les spathaires chargés de porter ces armes (2).

Parfois, quand l'empereur, au lieu d'emprunter la voie de terre, se rend en bateau, dans le dromon impérial, à une fête religieuse, il s'embarque, avec son service personnel, le Logothète, le Drongaire de la Veille, le Chef de l'Hétairie (garde) et quelques autres fonctionnaires et le reste du cortège, préposites, magistres, cubiculaires, sénateurs, etc., l'attend à l'endroit où il doit débarquer pour continuer sa marche processionellement (3).

On voit par cette brève et incomplète revue qu'on peut faire un certain nombre de rapprochements entre les processions byzantines et les processions fatimites.

Les processions byzantines étaient l'objet, soit la veille, soit le jour même, d'un certain nombre de préparatifs dont quelques-uns rappellent ceux que l'on faisait au palais du Caire. Les vêtements de parade, la couronne, les armes impériales, la Verge de Moïse étaient préparées dès le matin de la fête (4). Les vêtements variaient de nature et de couleur suivant les circonstances : tandis que les costumes d'apparat étaient souvent rouges et brodés d'or, à Pâques et dans la semaine de Pâques, ils étaient blancs (5). Nous

(1) Cf. I, ch. 17, p. 99, 13-17.

(2) II, ch. 13, p. 557-558. Dans le cortège triomphal de Théophile (App. à I, p. 506), l'empereur est précédé des préposites et des officiers de la Chambre, et derrière l'empereur marchent les protospathaires eunuques.

(3) *Cérém.*, II, ch. 9, p. 542, 11 sq. ; II, ch. 13, p. 560, 14 sq.

(4) *Cérém.*, I, ch. 1, p. 6-7.

(5) Voir Ebersolt, *Études...*, p. 52 sq. Cf. *Cérém.*, I, ch. 10, p. 72, 15 ; ch. 11, p. 86, 13-14, etc.

avons vu des variations analogues chez les Fatimides. De même que le calife changeait de costume dans certaines circonstances, par exemple pour le retour de la procession, ou, une fois rentré, pour le banquet, de même l'empereur changeait de costume au cours des cérémonies (1), plus souvent que le calife. La décoration des rues lors des processions était l'objet des mêmes soins. Comme le Préfet du Caire, l'Éparque était chargé de faire nettoyer les abords du palais par où devaient sortir les souverains et les avenues qui y aboutissaient, de faire répandre de la sciure de bois, tendre des étoffes variées, mettre des fleurs sur le passage de la procession de Pâques ou des processions triomphales (2).

Il ne semble pas qu'il y ait eu, dans les processions impériales, de chevaux de main autres que ceux sur lesquels devaient revenir les empereurs lorsque le retour se faisait à cheval, ce qu'a sans doute voulu noter Hārūn b. Yaḥyā dans sa description de la procession impériale (3). On doit remarquer que le cheval de l'empereur était blanc. C'est sans doute un souvenir de l'ancien triomphe romain avec son quadrige de chevaux blancs (4). Au Caire, il n'est pas dit que le cheval du calife soit blanc, mais il est assez vraisem-

(1) Voir par ex. *Cérém.*, I, ch. 27, p. 149, 1-2.

(2) *Cérém.*, I, ch. 1, p 6, 13 sq. ; App. à I, p. 499, 10 (triomphe de Basile I), et 505, 3 sq. (triomphe de Théophile). Cf. la relation de Hārūn b. Yaḥyā (VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. fr., II, 2e partie, p. 389). Ce sont de même les marchands de soieries et orfèvres, corporations dépendant de l'Éparque, qui décorent le Tribunal où, les jours de procession, a lieu la première réception (*δοχή*) de l'empereur par les factions : I, ch. 1, p. 12, 19 sq. Au Caire, quand le cortège conduit par le Grand Cadi venait saluer le calife, au jour du Maulid (anniversaire du Prophète), sous le belvédère de la Porte d'Or, ce n'était pas de la sciure de bois, le bois étant rare en Égypte, mais du sable fin qu'on répandait sur l'Esplanade *Bain-al-Qaṣrain*, par les soins du Préfet du Caire et du *Ṣāḥib al-bāb*.

(3) VASILIEV, *op. cit.*, 391. Par contre, il y avait un nombre de chevaux de main considérable dans l'escorte de l'empereur partant en campagne : *Cérém.*, App. à I, p. 452, 4 sq. ; 485, 7 sq.

(4) *Cérém.*, I, ch. 91, p. 413, 11 ; App. à I, p. 500, 15 ; p. 505, 12. Cf. REISKE, *Comm.*, 417-418 ; GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin*, p. 51 ; DEÉR, *op. cit.*, 66.

blable de le supposer, étant donné que le blanc était la couleur fatimite et qu'il est bien spécifié qu'il n'y a aucun cheval noir dans les écuries califiennes (1).

La marche du cortège impérial offre des détails quelque peu différents de ceux du cortège califien. Il n'y a rien dans ce dernier qui corresponde au Maître des cérémonies accompagné des silentiaires, devant le souverain. Mais les commandants des *ṣibyān ar-rikāb* sont le pendant du Protostrator et du Comte de l'Étable. Byzance ne connaît ni les chasse-mouches, ni le parasol, ni les porteurs de sabres destinés aux exécutions capitales. La police du cortège n'est pas assurée avec la même méthode ; les trois groupes chargés de la police sont en queue et non le long du cortège. Il n'est pas question ici de l'Éparque, dont on sait pourtant qu'il précède parfois le cortège pour veiller à tout danger d'émeute (2), et qui, comme nous l'avons déjà noté, a des fonctions analogues à celles du Préfet du Caire. Derrière le calife, la place du groupe des *ṣibyān ar-rikāb* et du vizir avec ses gardes, est analogue à celle des protospathaires et du Logothète.

On peut noter encore d'autre similitudes : les processions s'accompagnent au Caire comme à Byzance de distributions d'aumônes et de gratifications (3). Elles sont parfois suivies de banquets d'un côté comme de l'autre, et les banquets du ʿId al fiṭr, du ʿId an-naḥr, de l'Ouverture du Canal et autres fêtes font l'objet de descriptions détaillées dans Maqrīzī et Qalqašandī (4) ; ils peuvent rivaliser avec ceux de Pâques et de Noël à Byzance. Le dromon impérial comme l'*ušarī* califien n'accueillent l'un et l'autre que l'entourage immédiat du souverain à côté de lui.

B. — *Les réceptions et autres cérémonies.* Les réceptions régulières ou extraordinaires sont réglées à Byzance comme au Caire d'après un cérémonial minutieux. Il y avait au Caire une réception bi-hebdomadaire à la Salle d'audience

(1) Maqr., I, 445, 8-9 ; Qalq., III, 478.
(2) Reiske, *Comm.*, p. 38.
(3) Par ex. *Cérém.*, I, ch. 1, p. 18 ; Maqr., I, 446, 1, 12 ; 454, u, etc.
(4) I, 387, sq., 454 ; Qalq., III, 515 sq.

(*Majlis*) de la Qā'at aḏ-ḏahab qui est en plusieurs points semblable à la réception journalière au Chrysotriclinos. Lorsque tout était prêt pour la réception, le calife faisait mander le vizir par le Porte-Message comme il a été dit plus haut (voir n. 3 de la p. 375). Une fois le vizir arrivé au palais, il prenait place dans une loge spéciale (*maqṭa' al-wizāra*) contiguë à la salle de réception. Suivons Maqrīzī dans sa description. « Une fois le calife installé sur son trône, on faisait venir le vizir de sa loge jusqu'à la porte de la salle d'audience dans laquelle était le calife, qui était fermée et devant laquelle était suspendu un rideau. Le *Zimām al-qaṣr* se tenait à droite de la porte de la salle et le *Ṣāḥib bait al-māl* à gauche. Le vizir était devant, ayant autour de lui les émirs à collier et les grands dignitaires. Entre les groupes se tenaient les récitateurs coraniques de la Résidence. Le *Ṣāḥib al-majlis* plaçait l'écritoire à l'endroit de l'estrade où il devait être mis devant le calife, puis sortait par le local appelé *Fard al-kumm* et faisait signe au *Zimām al-qaṣr* et au *Ṣāḥib bait al-māl* debout à la porte de la salle. Chacun d'eux alors levait un côté du rideau et le calife apparaissait assis sur le trône royal, faisant face à l'assistance. Les récitateurs se mettaient à réciter le noble Coran. Le vizir entrait auprès du calife, et après lui avoir baisé les mains et les pieds, se retirait à trois coudées en arrière et restait debout un instant, après quoi le calife l'invitait à venir s'asseoir à sa droite où on lui mettait un coussin en signe d'honneur. Les émirs se tenaient debout à la place qui leur était assignée. Le *Ṣāḥib al-bāb* et l'*Isfahsalār* des armées étaient des deux côtés de la porte, à droite et à gauche et à leur suite, en dehors de la porte, touchant le seuil, étaient le commandant des Amirites et des Ḥāfiẓites, placés de la même façon. Derrière eux, suivant leur rang, se tenaient les autres émirs jusqu'au bout de la galerie... puis venaient les émirs à cannes et à litières à droite et à gauche de la même façon. puis les principaux militaires reconnus aptes à un commandement supérieur. Debout et appuyés au fond, face à la porte de la salle d'audience se tenaient les lieutenants du *Ṣāḥib al-bāb* et les chambellans. C'est du *Ṣāḥib al-bāb* que dépendait en cet endroit l'entrée et la sortie, et c'est lui qui était chargé de faire parvenir (au calife) les paroles de chacun ». Les différents digni-

taires étaient introduits chacun à leur tour par le *Ṣāḥib al-bāb* pour le salut au calife, le premier étant le Grand Cadi. La cérémonie durait ainsi deux ou trois heures. Quand tous avaient salué, et en particulier les gouverneurs des provinces d'Égypte qui venaient d'être investis, et qui étaient admis à baiser le seuil de la porte, l'audience était levée. Le vizir sortait en dernier lieu après avoir baisé la main et le pied du calife ; le rideau était abaissé, et le calife rentrait dans ses appartements avec ses officiers intimes (1).

Le même cérémonial, à peu de chose près, se reproduisait quand le calife siégeait au *Šubbāk* pour procéder à la revue des chevaux avant la procession du Premier de l'An ou du *'Id al-fiṭr*. Dans le premier cas, le vizir se prosternait trois fois avant d'être invité à s'asseoir sur un siège près du calife ; puis, après récitation de versets du Coran et salutation des émirs, avait lieu la revue que suivait une nouvelle récitation du Coran. Le rideau était alors baissé, le vizir baisait les mains et les pieds du calife et s'en allait escorté par les émirs. Dans le second cas, où la revue en question n'est mentionnée que par Ibn al-Ma'mūn (dans Maqrīzī), il y a, outre les émirs, des ambassadeurs qui assistent à la cérémonie. Dans l'un et l'autre cas, il n'est pas question du *Ṣāḥib al-majlis*, la scène n'ayant pas lieu à la *Qāʿat aḏ-ḏahab* (2).

La manière dont le vizir est mandé et reçu fait songer au protocole de la venue du Logothète lors de la réception journalière du Chrysotriclinos, et le lever du rideau impérial est

(1) MAQR., I, 386, QALQ., III, 499-500. On ne peut s'empêcher de comparer cette cérémonie à celle du lever du rideau sasanide tel qu'il est décrit par CHRISTENSEN, *L'empire des Sassanides*, p. 97, sq. (passage reproduit par ALFÖLDI, *Ausgestaltung...*, 36, qui montre comment l'usage a passé à Rome). Le sens de l'expression *Fard al-Kumm* (la Manche Unique ?) est obscur ; cf. MAQR., 341, 17 ; 440, 39. Peut-être s'agit-il d'un passage étroit, comparable au *Stenon*, ou au *Steniakon* de la Main d'Or (*Cérém.*, I, ch. 9, p. 69, 14 ; I, ch. 1, p. 20, 23).

(2) QALQ., III, 504-505 ; MAQR., I, 447, 27 sq. ; 452, 24 sq. Ibn aṭ-Ṭuwair ne fait pas mention de la revue des chevaux au *'Id al-fiṭr*, au contraire d'Ibn al-Ma'mūn. Qalqašandī le suit et n'en parle pas non plus. La revue des chevaux, ce jour-là, se fait avec accompagnement de la fanfare (*rahajiyya*) d'après Ibn al-Ma'mūn.

aussi comparable au lever du rideau fatimite. L'empereur une fois installé sur le trône, fait mander le Logothète par le Papias. Celui-ci va rapidement au *Lausiacum*, où se tiennent les Manglabites, et ordonne à l'*admissionalis* d'aller chercher le Logothète à la chancellerie (*asecreteia*) ; l'*admissionalis* y va, puis revient au Lausiacum, précédant le Logothète. Le Papias prend alors en charge le Logothète et l'introduit dans le Chrysotriclinos. Aussitôt entré, le Logothète se prosterne à l'intérieur du rideau, après quoi il s'avance jusqu'à l'empereur (1).

Pour la cérémonie du lever de rideau, elle a lieu de la façon suivante, par exemple lors de la préparation de la procession à la Grande Église, au triclinos des 19 lits : l'empereur une fois sur le trône, le Recteur, les préposites et les cubiculaires entrent et se prosternent. Sur un signe de l'empereur, le préposite fait signe de son vêtement à l'ostiaire à la verge d'or qui sort pour amener du côté droit le Catepano des Basilikoi avec le Domestique et les officiers du Chrysotriclinos, le Maître des Cérémonies, les silentiaires et l'*admissionalis*. L'ostiaire vient à l'intérieur du rideau ; le préposite, sur un nouveau signe de l'empereur, donne au moyen de son vêtement l'ordre à l'ostiaire qui, se prosternant devant l'empereur, touche de la main, en arrière, le rideau qui est aussitôt levé par les silentiaires pour laisser entrer un premier groupe de dignitaires qui se prosternent et retournent à leur place. Le trône est ensuite placé à un autre endroit, dans le portique en forme de T, au milieu du triclinos, et la même cérémonie du lever de rideau se reproduit pour l'introduction d'autres groupes de dignitaires (2). Le cérémonial est ici un peu plus compliqué, et il n'y a pas à proprement parler, chez les Fatimides, quelque chose qui correspond exactement aux entrées successives en groupe, par *vela*.

(1) *Cérém.*, II, ch. 1, p. 519-520. Le cérémonial n'est pas le même lors de la réception du dimanche ; l'empereur, au lieu d'être sur son trône (*sellion*) d'or dans la partie droite de l'estrade (*thronos*) est dans la partie gauche ; avant d'introduire le Logothète, le Papias introduit les officiers du Chrysotriclinos.

(2) *Cérém.*, I, ch. 1, p. 23-24. Cf. aussi lors de la fête de la Purification de la Vierge, I, ch. 27, p. 148-149, et voir EBERSOLT, *Etudes.*, p. 16.

Le cérémonial fatimite offre encore une remarquable similitude avec le cérémonial byzantin dans la réception des ambassadeurs et des étrangers. Lors de la réception au triclinos de la Magnaure de l'Archonte du Taron, une fois que les dignitaires ont été introduits, le préposite fait signe à l'ostiaire à la Verge d'or, qui introduit le Magistre et Archonte du Taron. Celui-ci s'avance, tenu par le bras d'un côté par le Catepano des Basilikoi, de l'autre par le Logothète du Drome, tombe aux pieds de l'empereur et est amené par ses deux conducteurs à petite distance du trône de l'empereur. Le Logothète lui pose ensuite les questions rituelles, puis l'Archonte, ayant offert le cadeau d'usage, se prosterne à nouveau et sort. Après quoi, vient la même cérémonie pour les Bulgares. On voit de même un ambassadeur introduit au même endroit avec le même cérémonial, mais soutenu par le Catepano des Basilikoi ou le Comte de l'Étable ou le protostrator, précédé du Logothète et accompagné d'un interprète ; les ambassadeurs sarrazins sont introduits de la même façon par le Catepano des Basilikoi et le Comte de l'Étable (1). Chez les Fatimides, c'est d'une façon générale, le service de la Porte et surtout le *Nā'ib* du *Ṣāḥib al-bāb* qui est chargé de s'occuper des ambassadeurs dès leur arrivée et pendant tout leur séjour. Il doit veiller à tous leurs besoins et même les espionner, car il doit empêcher qui que ce soit de communiquer avec eux. Il fait parvenir leur message et les présente au vizir et au calife. Quand l'ambassadeur est introduit, le *Ṣāḥib al-bāb* le tient par la main droite et le *Nā'ib* par la main gauche (2). Le *Nā'ib* ne doit accepter de cadeaux des ambassadeurs que s'il en a reçu autorisation. Dans un passage de Maqrīzī, il est dit au contraire que l'ambassadeur est introduit par le vizir et le *Ṣāḥib al-bāb*, celui-ci étant à droite et le vizir à gauche (3). Quoi qu'il en soit,

(1) *Cérém.*, I, ch. 25, p. 138 ; II, ch. 15, p. 568, p. 583-584. Sur les mesures prises avant la cérémonie de réception des ambassadeurs (arrivée aux frontières, logement, etc.) voir I, ch. 84 à 95 (Traité de Pierre le Magistre relatif aux rapports avec la Perse au VI^e siècle) et EBERSOLT, *op. cit.*, p. 77 sq.

(2) MAQR., I, 461, 21 sq. ; QALQ., III, 488. L'un et l'autre d'après Ibn aṭ-Ṭuwair.

(3) MAQR., I, 403, 21 sq.

on voit que cette manière d'introduire les ambassadeurs, probablement d'origine orientale, est la même dans les deux cours.

Il n'y a pas chez les Fatimides un cérémonial de promotions et investitures aussi précis et aussi détaillé que celui qu'on trouve décrit dans la seconde partie du Livre I des Cérémonies. L'investiture s'accompagnait toutefois toujours, comme à Byzance, de la remise d'insignes et de vêtements d'honneur (*ḫil'a*) (1). Le vizir du calife Amir, Ma'mūn, en 515/1121, reçoit d'abord les insignes, collier et sabre d'or, puis est reconduit en cortège jusqu à son hôtel ; trois jours plus tard est faite la lecture à la salle d'audiences de son diplôme d'investiture que le vizir a reçu des mains du calife et baisé en signe de respect, puis remis au *Zimām al-Qaṣr*. Il en écoute la lecture, faite à la porte du *Majlis*, assis à la droite du calife. Le calife est ensuite salué par les dignitaires ; l'écritoire est remise au vizir et les insignes et robes d'honneur sont distribués à d'autres fonctionnaires (2). Mais tandis que lors des promotions byzantines, il y a une allocution de l'empereur (3), le calife ne prend pas la parole, semble-t-il, mais les recommandations qui sont faites par l'empereur dans une pareille occasion sont à peu près de même teneur que celles qui sont effectivement inscrites dans le diplôme d'investiture fatimite, et la lecture à haute voix de ce diplôme tient lieu en quelque sorte de cette allocution.

Il y aurait peut-être encore d'autres comparaisons à faire. Les réjouissances populaires qui accompagnent la procession de l'Ouverture du Canal (spectacle de bateleurs devant la Mosquée d'Ibn Ṭūlūn) (4) peuvent se comparer à celles de la fête des Vendanges à Constantinople (5). Par contre, il y a une cérémonie šī'ite de deuil, commémorant la mort de Ḥusain, le jour de *'Ašūrā'* : le calife est voilé, sur un siège

(1) Cf. REISKE, *Comm.*, 831-832.

(2) MAQR., I, 441, 6 sq. Avant ce vizir, la cérémonie d'investiture se déroulait au Grand Iwān.

(3) Par ex. II, ch. 3, p. 526 : nomination d'un Domestique des Scholes. Sur les promotions, cf. EBERSOLT, 70 sq.

(4) MAQR., I, 477, 3 sq. (d'après Ibn aṭ-Ṭuwair).

(5) EBERSOLT, p. 85.

sans coussins, il reçoit les dignitaires qui sont eux aussi voilés, sans turban, nu-pieds. Le banquet qui suit ne comporte que des mets grossiers et peu appétissants (1). De même en signe de deuil, le Jeudi Saint, l'empereur ne revêt pas les vêtements de parade, les *allaxima* (2).

C'est sans doute un hasard s'il y a au Caire une fête commémorative née d'une circonstance identique à celle qui était commémorée à Byzance le 20 juillet, jour de la fête de Saint-Élie. De même que, ce jour-là, était célébrée la délivrance de Léon VI emprisonné par son père, de même au Caire les Fatimides célébraient, le 16 du mois de moḥarrem, la délivrance, en 526/1131, du calife Ḥāfiẓ, séquestré pendant deux ans par son vizir. Comme à Byzance cet événement était fêté à l'intérieur du palais, sans procession à l'extérieur (3). Mais les autres fêtes commémoratives peuvent être aussi rapprochées ; ainsi on célébrait au Caire six *maulid*, dont celui du calife régnant, comme à Byzance on célébrait l'anniversaire de l'empereur régnant (4). L'anniversaire du Prophète peut être dans une certaine mesure comparé à la Nativité du Christ.

Peut-être pourrait-on comparer les réceptions de l'empereur par les dèmes, et les acclamations des factions aux manifestations des cortèges qui viennent saluer le calife sous un des belvédères du palais, lors de l'anniversaire de la naissance du Prophète ou du calife ou lors des Nuits d'illuminations : en ces occasions, les prédicateurs des Mosquées adressent une allocution au calife.

De même les récitateurs califiens du Coran qui ont leur place dans toutes les cérémonies peuvent être comparés aux chanteurs ecclésiastiques (*psaltai*) de l'empereur. On doit noter que les uns et les autres avaient la même subtilité dans l'art d'adapter leurs chants ou récitations à la circonstance (5).

(1) MAQR., I, 431 sq.

(2) *Cérém.*, I, ch. 33, 178, 15.

(3) *Cérém.*, I, ch.19 ; MAQR., I, 389, 39 sq. ; il y avait alors une *ḫoṭba* (prône) par le grand cadi.

(4) *Cérém.*, I, ch. 61 ; MAQR., I, 432, 26 sq.

(5) Voir les hymnes chantés lors du triomphe : II, ch. 19, p. 609 ; les versets du Coran adaptés à la revue des chevaux, à la sortie du parasol : MAQR., I, 447, 38 ; 452, 24 et 34.

Aux deux grandes fêtes, et aux Vendredis de Ramaḍān, le calife prêche. Toutes proportions gardées, si l'on se souvient que l'empereur est à la fois *basileus* et *hiéreus*, et que le calife est un chef spirituel et temporel à la fois, cela peut se comparer à l'exhortation morale que fait l'empereur dans la première semaine du Carême au Grand Triclinos de la Magnaure (1).

En cette circonstance, sur les gradins du trône se tiennent à droite et à gauche, du premier jusqu'au dernier gradin, des *asecretis* et des *notarioi* qui doivent prendre par écrit les paroles de l'empereur. Sur le premier gradin, à droite vers l'Orient, se tiennent le Logothète, le premier *asecretis* et le protonotaire. L'empereur sort du cancel, se place sur le premier gradin. Après les acclamations, une fois le silence obtenu, il parle. De même quand le calife est au haut de la chaire, un certain nombre de personnages prennent place sur les degrés, le vizir et le cadi étant les plus proches du calife. Quand tous sont en place, on fait silence et le calife commence sa prédication (2).

Il semble que le discours du calife soit toujours composé par les bureaux, comme le fait remarquer Qalqašandī (3). Il en était de même pour les démégories de l'empereur sans doute.

Enfin on remarque aussi que, au Caire comme à Byzance, on avait l'habitude de faire assister les hôtes et les ambassadeurs aux grandes festivités, pour les éblouir et leur donner une haute idée de la puissance impériale, ou califienne.

## Conclusion

Nous n'avons pas tenu compte, dans cette étude comparative, de l'évolution du cérémonial tant fatimite que byzantin. Malgré les différences que l'on peut constater entre les diverses parties du *Livre des Cérémonies* dont certaines représentent un état de choses bien antérieur au x^e^ siècle,

(1) *Cérém.*, II, ch. 10, p. 545 sq.
(2) MAQR., I, 454, 19 sq ; 455, 31 sq ; QALQ., III, 513.
(3) III, p. 511, 514.

et de même entre les divers tableaux des cérémonies que l'on trouve dans Maqrīzī, qui décrivent un état quelque peu différent suivant qu'il s'agit d'une époque ancienne, ou de l'époque du calife Amir (description d'Ibn al-Ma'mūn), ou d'une époque sans doute un peu postérieure (descriptions d'Ibn aṭ-Ṭuwair), ou suivant qu'il s'agit de l'époque des vizirs de sabre ou de celle des vizirs de plume, il y a une certaine continuité dans les différents états du cérémonial qui justifie la comparaison que nous avons faite, qu'autorisait d'autre part le fait que, de la fin du Xe siècle au XIIe, l'empire byzantin et l'empire fatimite sont les deux seules grandes puissances de l'Orient méditerranéen.

Les similitudes, tout au moins de détail, sont parfois assez frappantes. On trouve des organes et fonctions de cour assez semblables, des processions, des réceptions, des insignes, des marques de respect pour la majesté du souverain qui sont peu différentes dans l'un et l'autre empire. La pompe des processions, qui, à Byzance, a un caractère hiératique, religieux, et civil plus marqué, au Caire, une empreinte militaire et hippique plus profonde et en même temps des traits indéniables de la mollesse des mœurs orientales (parasol, chasse-mouches, siège pour monter à cheval, absence de souveraine), relève dans les deux empires du même esprit, du même désir d'étaler la puissance, le luxe, la richesse et d'en imposer aux sujets comme aux étrangers qui peuvent en être témoins. Mais il semble qu'il y a aussi l'intention de faire jouer un mécanisme d'état bien ordonné et que, d'un côté comme de l'autre, il y a dans cet ordre d'idées quelque chose de « romain ». On ne peut s'empêcher, aussi bien dans la procession du retour du Lundi de Pâques à Byzance, que dans celle du Premier de l'An au Caire, de penser à une sorte de *processus consularis*. Qu'est-ce que cette parade du début de l'année chez les Fatimides? Elle ne semble avoir aucune racine dans le monde musulman qui n'a jamais célébré le premier jour de l'année lunaire, d'autant plus que dans beaucoup de régions c'était le calendrier solaire qui restait en usage, pour les besoins de la vie quotidienne. C'est donc probablement l'adaptation d'un état de choses plus ancien, hérité d'une société et d'une civilisation différentes. Mais il est difficile de dire si cet état plus ancien est romain ou

égyptien ou simplement oriental : il est très net que cette cérémonie n'a rien à voir avec le Naurūz qui n'était pas officiellement célébré par la Cour fatimite, alors qu'il l'était par le peuple égyptien, chrétien et musulman. A Byzance, l'ancien cérémonial romain du triomphe, du *processus consularis*, du *felix adventus Augusti*, est passé même dans les processions des fêtes religieuses. On peut donc penser à des origines romaines communes dans certains cas. Mais ce cérémonial d'un côté comme de l'autre comporte des éléments orientaux (proskynèse, encensement, lever de rideau, réception des ambassadeurs) qui ont pu venir à la fois à Byzance et en Égypte par des voies différentes.

On peut essayer d'expliquer certaines similitudes par les mêmes influences orientales, par les conditions communes de vie d'un grand État qui nécessitent un cérémonial plus ou moins semblable. S'il y a cependant, comme nous serions porté à le croire, quelque chose de « romain » dans le cérémonial du Caire, comment l'expliquer? Il est peu vraisemblable qu'en Afrique du Nord ou en Égypte, après trois siècles de vie musulmane, il se soit conservé des souvenirs de l'époque romano-byzantine suffisants pour que des traits de cette époque se retrouvent dans les cérémonies officielles fatimites, — les fêtes populaires spécifiquement égyptiennes (Onction du Nilomètre, Ouverture du Canal), que les Musulmans ont été amenés à « officialiser » pour des raisons politiques et économiques, mises à part. Comme le régime fatimite, issu d'une révolution et d'une longue lutte clandestine, n'avait pas de tradition royale derrière lui, qu'il n'avait aucune attache raciale ou territoriale avec les pays dans lesquels il a pris le pouvoir ou étendu sa domination, il vient donc naturellement à l'idée que l'organisation étatique et le cérémonial si compliqués dont témoignent les auteurs arabes ont dû être créés de toutes pièces en Afrique du Nord et développés pour aboutir à l'état de choses que nous constatons plus tard en Égypte. Il est probable qu'en Afrique du Nord, il y a eu lutte entre un souci d'austérité et de simplicité révolutionnaires et les nécessités issues de la formation d'un empire. Nous en avons un témoignage dans le fait que nous trouvons en Afrique du Nord, par exemple à l'époque de Mu'izz, des éléments de cérémonial et de faste déjà déve-

loppés (cortèges, parasol) (1), à côté d'un État pour ainsi dire patriarcal, sans vizir, ayant conservé l'organisation « provinciale » héritée des Aglabides, et de tendances à l'austérité réelles, bien qu'un peu publicitaires. En Égypte, avec l'extension de l'empire et la conquête d'un pays beaucoup plus civilisé que le pays berbère, habitué à l'autocratie, au luxe et au faste, rien ne s'opposait plus au développement de l'État et du cérémonial.

Mais cette création et ce développement, étant données les similitudes constatées avec Byzance, ont bien pu se produire par suite d'une imitation voulue et consciente (2), de façon à permettre à l'empire fatimite de rivaliser avec son voisin. Il est malheureusement difficile de le démontrer nettement et l'on reste réduit aux hypothèses.

Dans l'imitation, si imitation il y a, de Byzance et son cérémonial, mélange d'éléments romains et d'éléments orientaux, on doit attribuer un rôle important à des gens venus de différentes régions de l'empire byzantin, des serviteurs des Fatimides d'origine européenne, comme le Sicilien Jauhar, constructeur du premier palais du Caire, dont les cadeaux qu'il offrit à Mu'izz, à son arrivée en Égypte, montrent combien il avait le goût du faste. On sait qu'il y avait dans l'armée de Jauhar tout un corps de « Rūm ». Les institutions byzantines et le cérémonial de la cour de Constantinople n'ont pas manqué non plus d'être connus au Caire par les relations politiques et par les échanges d'ambassades, et le jeune empire fatimite a pu avoir ainsi l'occasion d'imiter Byzance ou de rivaliser avec elle.

Mais s'il y a des comparaisons à faire entre institutions et cérémonial fatimites et institutions et cérémonial byzantins, il y a également des comparaisons à faire avec l'état abbaside, et il n'est pas douteux que les Fatimides se sont inspirés

(1) On le voit notamment par l'historien Ibn Ḥammād, p. 14-15 (le premier qui usa du parasol fut Manṣūr, prédécesseur de Mu'izz) et les vers d'Ibn Hāni', éd. Zāhid 'Ali, p. 479 sq.

(2) Malgré le sentiment d'orgueil et de supériorité dont témoigne Mu'izz à l'égard de l'empereur. Voir S. M. Stern, *An embassy of the Byzantine Emperor to the Fatimid Caliph Al-Mu'izz*, dans *Byzantion*, XX (1950), p. 425 sq.

aussi de ce qui existait à Bagdad et ont voulu surpasser et éclipser le califat rival. Les processions à caractère religieux, notamment celle du *ʿId al-fiṭr*, ou du *ʿId an-naḥr*, se faisaient à Sāmarrā et à Bagdad avec un grand déploiement de forces militaires. De même, tous les califes, omeyyades et abbasides jusqu'à Rāḍī au xe siècle, se sont toujours rendus à la mosquée le vendredi pour présider à la prière et faire la *ḫoṭba* et ils étaient accompagnés aussi en cette occasion par leur garde (1). C'est donc là qu'il faut chercher le modèle du cérémonial fatimite lors de ces solennités. Il y avait à Bagdad d'autres processions non religieuses, du calife ou de l'héritier présomptif, ou même du vizir quand il venait d'être investi, qui sont mentionnées, malheureusement sans grand détail, par les historiens. Nous avons vu que le *tāj* (quel que soit le sens à donner à ce mot) existait à Bagdad, ainsi que le parasol. C'est sinon chez les Abbasides, du moins chez leurs maires du palais buyides qu'on voit apparaître la fonction du *wāsiṭa* qui semble bien être à l'origine de la *wasāṭa* fatimite, et du vizirat d'exécution (2). C'est probablement à l'influence irano-turque exercée au Caire par les Turcs fuyant Bagdad avec Alptekīn à la fin du xe siècle, et leurs compatriotes enrôlés régulièrement depuis cette époque par les Fatimides que sont dus le nom et la fonction de l'*isfahsalār*. C'est également à Bagdad qu'on doit chercher l'origine de beaucoup d'éléments du cérémonial : uniformes, drapeaux, tambours, insignes, colliers et bracelets, etc. Peut être que si nous avions des renseignements plus détaillés sur le cérémonial abbaside, nous nous apercevrions qu'il se rapprochait beaucoup du cérémonial fatimite.

(1) Ṭabarī nous dit qu'en 247, lors du *rukūb* de Mutawakkil au *yaum al-fiṭr*, les troupes faisaient la haie sur plus de 4 milles à Sāmarrā, qu'à Bagdad en 251, au jour de la Fête des Victimes, Mustaʿīn se rendit processionnellement à l'île qui était en face du Palais des Ṭāhirides, précédé de deux dignitaires portant la *ḥarba*, et encadré par deux généraux turcs. Déjà en 92, quand l'Omeyyade Walīd fit la *ḫoṭba* à la Mosquée du Prophète lors du pèlerinage, il y avait deux rangs de troupes du *minbar* jusqu'au mur de fond de la mosquée avec sabre à la main et masse d'armes sur l'épaule.

(2) Miskawaih, II, 410.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que pour expliquer le cérémonial fatimite, il faille faire entrer en ligne de compte, dans une certaine mesure, le cérémonial byzantin, même si, en dernière analyse, bon nombre de traits communs ont une origine orientale commune et remontent à la cour sasanide. La comparaison que nous avons essayé de faire, pour incomplète qu'elle soit, et quelque maigres que soient les résultats auxquels elle peut aboutir, valait tout de même la peine d'être tentée (1), et nous pensons qu'elle peut être de quelque utilité pour une histoire générale du cérémonial.

*Alger*, 1951. M. CANARD.

(1) Il vaudrait également la peine d'étendre ces recherches et d'entreprendre la comparaison du cérémonial byzantin et du cérémonial des cours orientales à une époque postérieure, en prenant pour base le Ps.-Codinus.